

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La démission de M. Niel

L'échec complet de la Grève générale fut pour les révolutionnaires une défaite cruelle et dont ils souffraient dans leur orgueil. Ils ont pris leur revanche de ce désastre contre M. Niel, en le chassant du secrétariat de la Confédération Générale du Travail.

Maintenant ils y sont définitivement les maîtres. Et quels maîtres ! Il n'en est pas qui soient plus impérieux, plus autoritaires et plus durs. On est coupable dès qu'on discute leurs ordres ! On est criminel dès qu'on n'y obéit pas aveuglément ! Ces gens, qui n'admettent aucune loi, érigent en lois leurs volontés. Ils brisent ceux qu'ils ne sentent pas assez dociles.

Telle est, très simplement, l'aventure qui vient d'arriver à M. Niel. Celui-ci fut élu, il y a quelques mois, secrétaire général de la C. G. T. à la place de M. Griffuelhes. Il représentait une tendance plus modérée. Oh ! très modérément modérée ! M. Niel est plutôt un « temporisateur », un « opportuniste » qu'un modéré. Autant qu'on en peut juger par ses quelques discours, il tend probablement au même but que ses « camarades » révolutionnaires. Mais il pense que ceux-ci compromettent le succès final de l'entreprise en voulant la réaliser trop vite. Estimant que le temps n'est pas venu de faire la Révolution ; que le prolétariat n'est pas prêt pour le grand chambardement et qu'il n'est pas suffisamment éduqué pour assumer au lendemain de la Révolution, la direction de la société, M. Niel voulait le préparer et attendre l'heure.

Il n'y avait donc entre lui et les révolutionnaires qu'une simple divergence sur les moyens à employer... Mais ces derniers sont des tyrans auxquels il faut se livrer sans restriction. M. Niel manifestait quelque indépendance de pensée ; il n'était pas un instrument assez docile. Les révolutionnaires l'ont brisé. Sur un vote de blâme du Comité Confédéral, le ministre Niel a dû donner sa démission.

Avez-vous remarqué que ces fumistes révolutionnaires qui disent pis que pendre du parlementarisme, ne font entre eux que le copier ? Ces antiparlementaires agissent comme de simples députés. Motions, rapports, renvois aux commissions, ordres du jour de blâme, de confiance, ordres du jour pur et simple... on se croirait à la Chambre. Ah ! ces rénovateurs de l'humanité n'ont rien inventé !...

Quant à M. Niel, après sa démission de secrétaire général, il a adressé à ses « camarades » une lettre pour expliquer les raisons de son départ. Dans cette lettre on devine que, durant son passage à la C. G. T., il a perdu bien des illusions. Il croyait trouver là des hommes uniquement dévoués à la cause du peuple. Il n'y a trouvé que des cabotins, avides de réclame, grisés par le bruit qu'on mène autour d'eux et par l'importance qu'on leur accorde. Il y a vu des gailards qui veulent avoir leurs portraits dans les journaux et dans les vitrines, comme les ténors et les cocottes, et dont le seul souci est d'attirer sur eux l'attention du public. Quant au prolétariat : on en parle toujours, on n'y pense jamais !

Pour ce qui est de la liberté, dont les pontifes de la C. G. T. se disent les apôtres, M. Niel sait maintenant qu'elle n'est pour eux qu'un vain mot, un prétexte à déclamations et à discours. Il y a là-dessus, dans sa lettre, un long passage qui est tout-à-fait instructif ! Il mérite d'être lu et médité. Le voici :

« Les querelles de méthode, écrit M. Niel, continuent de ravager le syndicalisme ; « réformistes » et « révolutionnaires » se heurtent avec une violence croissante. Très sincèrement, comme beaucoup de syndicalistes qui luttent dans les organisations de province, je croyais cependant un rapprochement pos-

sible ; et en acceptant le poste auquel vous m'appeliez, je me considérais comme investi de la mission de tenter l'union entre tous.

« J'ai acquis maintenant l'amère conviction que cette tentative était au moins prématurée. L'union n'est possible que lorsque le désir en existe chez tous. Il n'est que trop évident aujourd'hui dans le sein même de la Confédération, des hommes épris de domination, ne conçoivent l'union que par l'écrasement de ceux qu'ils osent appeler leurs adversaires, ou leurs ennemis. Chaque fois qu'il m'est arrivé de dire mes vœux, mes désirs unitaires, j'ai été accueilli par des rires et des haussements d'épaule.

« Je me suis heurté à un parti-pris cynique, à une intolérance brutale, à une méchanceté préméditée. J'ai tout enduré, injures, menaces, violences même. Aujourd'hui, enfin, mettant le comble à l'intolérance, vous prétendez attenter à ma liberté d'opinion, parce que, dans une circonstance critique, j'ai voulu dire la vérité, toute la vérité au prolétariat. Cette dernière prétention, il est contraire à ma dignité, contraire surtout à la dignité des organisations qui m'avaient élu, que je la supporte.

« Comme on le voit, M. Niel est renseigné maintenant — et il nous renseigne précieusement — sur le respect que ces « libertaires » ont pour la liberté d'autrui. Il n'y aurait pas de plus implacables tyrans et si jamais ils triomphaient nous connaîtrions un régime après lequel celui despires gouvernementales d'oppression ne serait rien !... Heureusement nous n'en sommes pas là.

Emile LAPORTE.

Paléontologie

Les vallées de la Corrèze sont chères aux paléontologues, car c'est là en la grotte de la Chapelle-aux-Saints, que voici près d'un an, deux abbés, amateurs de fouilles préhistoriques, MM. Bouissony et Bardon, découvraient certain débris qui devait, si l'on peut dire, faire couler beaucoup d'encre. C'était un crâne. Crâne de singe ? Crâne d'homme ? Les deux abbés restaient perplexes. Et M. Marcellin Boule, professeur au Muséum, à qui ils firent tenir la précieuse relique, hésita longtemps lui-même.

Le crâne de l'homme de la Chapelle-aux-Saints, disait-il lors de sa première communication à l'Académie des sciences, frappe par son caractère bestial : grande épaisseur des os, aplatissement de la boîte crânienne, saillie énorme des arcades sourcilières, développement et projection en avant de la face, mâchoire inférieure très robuste, etc.

Voilà le pauvre ancêtre bien arrangé. Mais, patience ! Il allait avoir sa revanche.

Car M. Boule, après de nouvelles études, vient de lui découvrir un cousinage illustre. Ce crâne dérisoire n'est plus le premier venu. Il offre, paraît-il, les plus étroites similitudes avec celui d'un homme d'Etat fameux, d'un fondateur d'empire. A peu de chose près, c'est le crâne... de Bismarck ! Le vilain sauvage de la Chapelle-aux-Saints sera flétri d'une ressemblance au moins inattendue. Mais le chancelier de fer, s'il n'était point mort, qu'en dirait-il ?

Quoi qu'il en soit, au nom de M. Marcellin Boule, M. Edmond Perrier, directeur du Muséum, a fait à Paris, à l'Académie des sciences, une communication intéressante au sujet de l'un et l'autre crâne.

La base du crâne de l'homme de la Chapelle-aux-Saints, dit M. Perrier, se rapproche d'une façon extraordinaire de la base crânienne de Bismarck. Mais la boîte crânienne de ce dernier homme d'Etat était plus élevée que celle de l'homme préhistorique. La capacité cérébrale de l'homme de la Chapelle-aux-Saints a été déterminée par M. Boule. Un cerveau d'un poids de 1.000 gr. pourrait facilement se loger dans la cavité crânienne. L'encéphale de Bismarck avait un poids supérieur.

Tant mieux pour l'encéphale de Bismarck.

LES

Fêtes de Cahors

Que notre premier devoir en relatant les fêtes de mai-juin soit de remercier et de féliciter les organisateurs de ces réjouissances publiques qui, durant 4 jours, ont donné une si grande animation à notre bonne ville de Cahors.

Et cependant quelle appréhension n'avait-on jusqu'à samedi encore ! Le soleil boudait, la pluie ne cessait de tomber sur la région, et, comble de malchance, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, faisait annoncer, vendredi soir, qu'il ne pouvait se rendre à Cahors.

C'était trop d'un seul coup : avoir pendant deux mois, préparé, combiné tout un programme de réjouissances plus attrayantes les unes que les autres et se voir dans l'impossibilité de le réaliser, était bien fait pour décourager les meilleures volontés.

Mais tout à coup, après une matinée et une après-midi d'averses, samedi soir le ciel se débarrassa des gros nuages et le soleil apparut : en même temps, M. le maire de Cahors, qui avait fait appel au dévouement de nos amis MM. Cocula, Malvy et Bécays, apprenait par télégramme que le gouvernement avait délégué M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, pour présider les fêtes de Cahors en remplacement de M. Ruau.

Tout arrivait à souhait et c'est avec plaisir que les Cadurciens apprirent la bonne nouvelle qui, aussitôt connue, fut rapidement répandue en ville.

Et les grincheux, ceux qui savent tout, qui prévoient tout, en furent seuls marris, car s'ils avaient prévu le contre temps malheureux qui empêchait M. Ruau de venir à Cahors, ils n'avaient pas prévu l'arrivée de M. Maujan obtenue tout de suite grâce aux démarches du Préfet, de M. le docteur Darquier et des élus radicaux du Lot.

La soirée de samedi

A 7 heures précises, les salves d'artillerie annoncent l'ouverture des fêtes et déjà une vive animation règne sur nos boulevards.

Mais c'est au milieu d'une foule de promeneurs qu'à 9 h. 1/2 la retraite aux flambeaux, jouée par la musique du 7^e parcourt son itinéraire et arrive devant l'Hôtel-de-ville brillamment illuminé où elle fait entendre plusieurs morceaux de son répertoire.

La musique du 7^e est remplacée, sur le parvis de l'Hôtel-de-ville, par la fanfare municipale et par la Diane cadurcienne. Musiciens et jeunes tapins sont chaleureusement applaudis ainsi que les jeunes enfants des écoles laïques qui, sous la direction de M. Lachoste, ont chanté le Patriote et la marche de Sambre-et-Meuse avec accompagnement de l'orchestre.

L'Orphéon également recueillit une ample moisson de bravos dans les chœurs qu'il fit entendre.

Musique et chants se terminèrent à minuit.

La journée de dimanche

La fête qui avait eu un si beau début samedi soir fut également, dimanche, favorisée par un temps splendide.

Aussi, dès la première heure, les rues de notre ville étaient sillonnées par de nombreux groupes de promeneurs.

Enormément la foule des étrangers qui arrivèrent par les trains du matin : trains de Capdenac, Montauban, Libos et Brives.

En outre, par ces trains arrivèrent les fanfares de Luzech, du Bugue, de Saint-Céré, de Fumel et ce fut aux accents des cuivres que les nombreux visiteurs pénétraient en ville.

Devant la maison de M. le maire les fanfares firent entendre un des meilleurs morceaux de leur répertoire, puis elles se rendirent à l'hospice où elles donnèrent un concert.

C'est vers 11 heures qu'elles arrivèrent en ville, saluées par les braves de la population : elles firent aux accents entraînants d'un pas redoublé le tour de la ville et donnèrent un concert sur les principales places et dans les principaux quartiers.

LA FÊTE DES FLEURS

Le clou de la journée fut la fête des fleurs. On savait les préparatifs qui avaient été faits, aussi c'était avec impatience qu'on attendait l'exécution de cette belle partie du programme.

Dès 3 heures, automobiles, voitures passaient rapides sur nos boulevards pour se rendre au point de départ pour le défilé.

Oh ! le beau spectacle que ce défilé : précédé par les fanfares qui jouaient des airs de marche, automobiles, voitures, voiturettes, bicyclettes fleuries avec un goût exquis défilèrent lentement entres deux haies de spectateurs émerveillés.

Disons également que plusieurs particuliers avaient décoré les balcons de leurs maisons : décoration artistique qui fut très appréciée.

Mais la bataille des fleurs qui eut lieu sur les Allées Fénélon obtint un succès sans précédent.

D'autres fêtes des fleurs ont eu lieu à Cahors, mais il faut bien le dire, aucune encore n'avait offert un spectacle aussi merveilleux.

La bataille dura deux longues heures : pétales de roses, bleuets, marguerites étaient lancés de tous les points des Allées au milieu des rires et des cris joyeux d'une foule amusée.

A 6 heures seulement prit fin cette fête durant laquelle les fanfares donnèrent un concert des plus réussis.

La fête de nuit fut également remarquable : les illuminations des monuments et des principaux édifices, établissements publics étaient de toute beauté ; les Allées Fénélon surtout avec leurs globes rouges produisaient un effet ravissant.

La foule était immense : on circulait avec peine sur le boulevard et sur les Allées Fénélon où avait lieu le concert donné par les fanfares de Fumel, de Saint-Céré, de Luzech et du Bugue : concert très applaudi, à l'issue duquel notre fanfare municipale l'Avenir Cadurcien, organisa le bal champêtre qui dura jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

La journée de lundi

La journée du dimanche avait été la journée joyeuse : décoration artistiques fleurs à profusion, rires, bonne musique, entrain, gaieté, rien n'avait manqué.

La journée de lundi fut la journée pratique.

La foule qui, dès la première heure, sillonnait les rues et les boulevards, qui se pressait sur les allées Fénélon, a profité encore d'une agréable partie du magnifique programme des fêtes.

C'était là fête de l'agriculture ; aussi, par groupes arrivaient les maraichers, les propriétaires de bestiaux (boeufs, vaches, moutons, brebis, taureaux, pores), qui devaient être exposés.

Les allées Fénélon où avait lieu le concours agricole, était aménagée de façon parfaite.

D'un côté les machines agricoles, de l'autre les expositions de primeurs, et dans des boxes spacieux et confortables, les animaux des diverses races étaient installés.

Rarement on avait vu à Cahors des spécimens aussi beaux de bestiaux, de volailles.

On voit que nos populations rurales ont suivi avec fruit les conseils donnés en maintes occasions par les professionnels de l'élevage.

La race de moutons, notamment, est bien supérieure à celle que l'on était habituée à voir dans notre pays ; la sélection se fait de plus en plus et cela au bénéfice des éleveurs qui constatent enfin combien la routine doit être mise de côté pour adopter les principes nouveaux.

Il y a certainement fort à faire encore, mais il est incontestable que le progrès de l'élevage est sensible dans le Lot.

Les expositions de l'horticulture, de la viticulture, des conserves alimentaires, de l'aviculture, de jardinage, de fleurs, de plantes d'ornements faisaient l'admiration de tous les visiteurs.

Et certes, il y eut des visiteurs : depuis le matin jusqu'au soir une foule énorme n'a cessé de circuler à travers les expositions diverses qui furent clôturées par le concert donné sur le kiosque des allées Fénélon par la musique du 7^e.

La fête de nuit fut comme celle de la veille, des mieux réussies : les illuminations étaient ravissantes. Il y avait de longues années que sur nos boulevards on n'avait vu spectacle aussi beau.

De Labarre au pont St Georges, les boulevards étaient traversés de 20 mètres en 20 mètres environ de cordes auxquelles des lampions multicolores étaient accrochés.

C'était un embrasement, une longue traînée de lumières éclatantes : spectacle féérique que chacun ne cessait d'admirer en attendant la retraite aux flambeaux qui fut jouée par l'Avenir cadurcien et par la Diane cadurcienne.

Le succès remporté par les deux sociétés seurs fut des plus chaleureux.

Un spectacle très intéressant fut offert ensuite sur la place d'armes où M. Artigalès avait installé son cinématographe.

A ce moment la circulation était impossible sur les boulevards et sur la place : chacun était immobilisé pour admirer et applaudir les belles vues que déroulait le cinématographe.

Ce spectacle dura jusqu'à minuit ; mais les meilleures choses ont une fin : les lampions s'éteignirent et il fallut songer à la retraite pour aller prendre un repos bien gagné afin d'être dispos le lendemain pour assister à la réception du ministre, M. Maujan.

La journée de mardi

M. Maujan à Cahors

A 8 heures 1/2, les troupes de la garnison, musique en tête, quittent la caserne pour se rendre à la gare où elles assureront le service d'ordre et formeront la haie sur le passage du cortège ministériel.

A 9 heures 1/4 le Préfet du Lot, le maire de Cahors et les autorités officielles arrivent en landau à la gare pour la réception du ministre.

Déjà la cour de la gare est occupée par une foule immense et sur les quais le service d'ordre a fort à faire pour éviter l'encombrement, surtout à l'arrivée des trains de Libos, Montauban, Brive sur les quais, toutes les autorités administratives, le Conseil Municipal de Cahors et de nombreuses personnalités politiques.

Enfin à 9 heures 3/4, le train ministériel entre en gare ; les bombes éclatent, les tambours et clairons battent aux champs et la musique joue la Marseillaise.

M. Maujan descend du wagon suivi de M. Loulier, directeur de son cabinet, de MM. Cocula, sénateur, Malvy, député, Malvy, conseiller général de Souillac.

Le cortège pénètre dans le salon d'attente orné de façon remarquable par les soins de la Compagnie d'Orléans : aussitôt M. le Préfet s'avance

vers M. Maujan et lui souhaite la bienvenue.

Il lui dit les regrets éprouvés par la population quand elle a appris les raisons qui ont déterminé M. Ruau, ministre de l'Agriculture à renoncer à son voyage à Cahors, mais il ajoute que ces regrets ont été compensés par l'annonce presque immédiate de l'arrivée du distingué sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. le docteur Darquier, maire de Cahors, présente ensuite le conseil municipal de Cahors en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Au nom de la ville de Cahors, au nom du conseil municipal réuni autour de moi, je vous adresse une cordiale et respectueuse bienvenue.

Nous savons que vous n'avez pas hésité à vous imposer de lourdes fatigues pour répondre à notre invitation, et je vous en exprime, au nom de la population tout entière, notre profonde gratitude.

Je souhaite ardemment que l'accueil que vous recevez dans notre cher Cahors soit de nature à vous laisser une impression agréable, et que vous conserviez de votre visite un excellent souvenir.

Encore une fois, monsieur le Ministre, de tout cœur merci et soyez le bienvenu.

M. le Ministre répond qu'on n'éprouve pas de fatigue quand on vient dans une ville où comme à Cahors il devait trouver un accueil chaleureux : il est trop heureux, au contraire, d'être venu apporter l'expression des sympathies du gouvernement de la République à la ville de Cahors et à son conseil municipal républicain.

Le cortège quitte le salon d'honneur et pénètre sur les quais extérieurs de la gare : les tambours et clairons battent aux champs, les troupes mettent l'arme sur l'épaule : les personnalités officielles montent en landau et le cortège quitte la gare.

Au milieu d'une foule énorme, sympathique et très accueillante, le cortège parcourt l'avenue de la gare, la rue du Lycée, les boulevards, la rue Fénélon, la rue Nationale, la place du Marché et pénètre à 10 heures à la Préfecture, où ont lieu aussitôt les réceptions.

Les réceptions

Dans la grande salle des Maréchaux, le Ministre reçoit les chefs et le personnel des divers corps et administrations.

M. Cocula présente le Conseil général du Lot dont il affirme les sentiments républicains.

M. le Ministre remercie et dit qu'il est heureux de pouvoir saluer les représentants de l'assemblée départementale du Lot dont il connaît les sentiments républicains.

M. le docteur Darquier, maire, présente le Conseil municipal de Cahors : il le fait dans les termes suivants :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Conseil municipal de Cahors, et j'ai le très vif plaisir et la très légitime fierté de vous dire qu'il est unanimement dévoué aux idées républicaines et au programme du parti radical. Il est unanimement convaincu qu'en dehors de la démocratie ou contrairement à elle on ne saurait rien construire de durable. Il est unanimement pénétré de ces grandes et nobles idées de liberté, d'égalité et de solidarité sociales dont la poursuite et la réalisation sont la gloire de notre chère République.

Mais s'il veut contribuer au progrès social et s'il y applique tous ses efforts, dans sa modeste sphère, il n'en reste pas moins attaché à cette idée que l'ordre est nécessaire à la liberté et que les moyens légaux peuvent être seuls admis pour réaliser les transformations et les réformes sociales. Et c'est très ardemment, très sincèrement qu'il désire le développement harmonieux, méthodique des idées de progrès démocratique qui doivent donner à la masse plus de justice, plus de bonheur.

J'aurai pu tout dire en un mot, Monsieur le Ministre : j'aurais peut-être dû le faire : le Conseil municipal de Cahors est très loyalement et très ardemment républicain.

M. Maujan répond :

Les paroles que vous venez de prononcer résumant le programme même de la République. Je connaissais déjà les sentiments de l'excellent Conseil municipal de Cahors. Ces sentiments l'hono-

rent et honorent les électeurs de cette ville. Je me réjouis de me trouver parmi vous et il m'est agréable de vous renouveler les sympathies du gouvernement qui répondent bien aux vôtres.

M. Daurens, président du tribunal de première instance, présente le tribunal et le parquet de Cahors : il donne l'assurance au ministre du dévouement des membres du tribunal aux institutions républicaines et au gouvernement.

M. le ministre remercie.
M. Galaup, président du tribunal de commerce, présentant les juges consulaires, s'exprime en ces termes :

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Au nom des membres du Tribunal de Commerce de la Ville de Cahors, j'ai le très grand honneur de saluer le Représentant du gouvernement de la République et de lui apporter le témoignage de notre respectueux attachement. Je me fais également l'interprète des commerçants et des industriels de cette région, pour traduire à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, les sentiments de respect et d'estime qui sont dus à sa personne et à ses mérites.

Le commerce apparaît comme l'auxiliaire indispensable de la production et nos intérêts commerciaux, en Quercy principalement, sont intimement liés à la prospérité de l'Agriculture. C'est dire, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, que nous comprenons le prix de votre visite et que nous apprécions à sa valeur, l'encouragement que vous donnez à nos agriculteurs en venant présider ce concours agricole.

Vous allez distribuer des récompenses, vous remettez aussi aux meilleurs de nos compatriotes des distinctions honorifiques qui sont le prix de leur labeur et de leur fidélité ; elles seront le stimulant qui encourage les initiatives fécondes et réveille les bonnes volontés.

Merci à vous, M. le Sous-Secrétaire d'Etat, par votre présence, vous avez relevé ce concours, vous lui avez donné toute sa signification et tout l'éclat qu'il emprunte à votre haute personnalité.

Je me fais aussi l'interprète de mes collègues pour vous assurer de notre attachement au régime de liberté et de solidarité que le pays s'est librement donné.

M. Maujan dit que le gouvernement de la République devait cette visite aux agriculteurs et aux commerçants qu'il assure de toutes ses sympathies, car il sait que la grandeur du pays est dû au commerce et à l'agriculture.

M. Cayla, au nom de la Chambre de commerce salue le ministre et l'assurance du dévouement de la Chambre de commerce du Lot à la République et à son gouvernement qui a montré une belle énergie pour les intérêts du pays.

M. le ministre remercie et promet d'apporter au gouvernement l'hommage et la sympathie de la Chambre de commerce du Lot.

Les réceptions continuent par les fonctionnaires des diverses administrations : M. l'Inspecteur d'Académie assure le ministre de son dévouement à la République.

Puis le personnel de l'Assistance publique, de la trésorerie, de l'enregistrement saluent le ministre qui remercie.

Le Colonel du 7^e prie le ministre de vouloir agréer le respectueux hommage des officiers du 7^e du loyalisme desquels il se porte garant : Il affirme que les vaillants soldats qu'il commande sont fiers de leur drapeau et qu'ils répondront : présents, à l'appel du devoir.

M. le Ministre remercie le Colonel des sentiments qu'il vient d'exprimer : il sait pouvoir compter sur le loyalisme des officiers, mais il déclare que le gouvernement ne sépare pas dans ses légitimes préoccupations comme dans ses espérances, la patrie de la République.

M. l'Inspecteur d'Académie présente le Conseil départemental de l'enseignement primaire en ces termes :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Conseil départemental du Lot. La loi nous donne une tâche importante à accomplir ; nous nous efforçons de la faire avec un esprit de justice, pour le bien de l'Ecole laïque. Nous avons eu rarement à sévir pour des causes disciplinaires, nous nous en réjouissons et nous espérons n'avoir jamais à infliger de peine grave aux fonctionnaires de l'enseignement.

Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, de venir saluer respectueusement le représentant du gouvernement de la République française.

M. Maujan répond que si le conseil n'a pas eu à sévir, cela prouve la valeur du commandement ; tels chefs, tels fonctionnaires. Il en félicite M. l'Inspecteur.

M. l'Inspecteur d'Académie présente le corps de l'enseignement secondaire en ces termes :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le personnel administratif, les professeurs et les répétiteurs du Lycée de Cahors. La prospérité de l'établissement, les heureux résultats obtenus prouvent que tous font leur devoir. Je puis le dire sans flatterie, les fonctionnaires du Lycée méritent par leur zèle intelligent, par leur conscience professionnelle, par leur vie exemplaire, la grande réputation dont ils jouissent et dont ils font bénéficier notre cher Lycée. Ils honorent l'Université, et ils n'oublient pas que,

s'ils ont à former une élite, cette élite comprend aussi bien des enfants du peuple que des fils de la bourgeoisie.

Les longs congés qui nous ont été accordés pour la Pentecôte ont retenu beaucoup de professeurs loin de la ville et de nos fêtes. Mais les absents sont avec nous de cœur, Monsieur le Ministre, pour vous assurer de leur entier dévouement à la France et à la République.

M. Maujan remercie M. l'Inspecteur des sentiments qu'il vient d'exprimer : il connaissait le dévouement de l'administration et la réputation du lycée de Cahors. Le corps de l'enseignement secondaire fait honneur au lycée en même temps qu'à la République.

M. l'Inspecteur d'Académie présente le corps de l'enseignement primaire en ces termes :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le personnel de l'enseignement primaire, MM. les inspecteurs, le Directeur et les professeurs de l'Ecole normale, les instituteurs de Cahors.

Si, dans d'autres départements, quelques maîtres, entraînés par des théories d'apparence généreuse, ont cru, dans leur amour de l'humanité, pouvoir oublier la patrie, si, espérant donner l'illusion d'un grand nombre en faisant beaucoup de bruit, quelques rares instituteurs ont affiché des tendances révolutionnaires, nous sommes restés, dans le Lot, fidèles à la tradition républicaine qui n'attend que de la loi les améliorations désirées.

Les fonctionnaires de l'enseignement primaire ont déjà obtenu beaucoup des Chambres et du gouvernement, ils sont persuadés qu'on leur accordera satisfaction sur tous les points où leurs demandes sont justes et qu'avant l'amélioration de leur situation matérielle, le relèvement de leurs traitements, ils auront bientôt les garanties qu'ils réclament pour assurer leur situation morale, les mettre à l'abri de l'arbitraire et de l'injustice. Nous sommes persuadés que la République seule peut et veut nous donner satisfaction, c'est pourquoi tous les instituteurs sont profondément attachés à leur patrie, à la France républicaine.

M. le ministre est très heureux des hommages qui lui sont présentés au nom du corps de l'enseignement primaire. Il sait combien est grand et sincère le loyalisme des instituteurs envers la République : il les en félicite. La République d'autre part, saura donner toutes les garanties et tous les desiderata réclamés. De cela, les instituteurs peuvent en être certains : la République tiendra parole.

M. Maujan remercie à nouveau les instituteurs auxquels il recommande de ne jamais oublier d'enseigner ces deux choses : l'amour de la patrie et de la République.

Puis défilent, tous affirmant leur loyalisme et leur dévouement à la République, l'ingénieur en chef et le corps des Ponts, l'administration des directes, des indirectes, des postes, des poids et mesures, l'inspecteur général de l'agriculture, le vétérinaire départemental, le professeur d'agriculture, l'inspecteur du travail.

Le Conseil d'arrondissement de Cahors est présenté ensuite par M. Mazzières, président qui assure le ministre des sentiments républicains des membres du Conseil d'arrondissement.

M. le Ministre remercie. Le directeur de la Banque de France, le commissaire de police présentent ensuite leurs hommages au ministre.

M. Vachal, secrétaire général de la Préfecture salue le ministre au nom du personnel de la Préfecture.

Les officiers des sapeurs-pompiers de la compagnie de Cahors, affirment leur dévouement à la République ; le gardien de prison salue le ministre.

M. le Préfet du Lot présente les maires du département du Lot.

Tous arrivent ici, dit-il, avec leur tempérament, leurs aspirations apportant à l'éminent représentant du gouvernement de la République leurs hommages de respectueuse sympathie.

Ce sont, dit-il, non des subordonnés mais des collaborateurs dévoués : ils savent de plus en plus qu'il faut interpréter la charte municipale avec une grande largeur de vues et un grand esprit de liberté.

M. le Préfet déclare pouvoir affirmer leur fidélité politique à la République.

M. Maujan remercie et félicite au nom du gouvernement les maires républicains du Lot : il sait pouvoir compter sur leur dévouement. Vous êtes, dit-il, non des subordonnés, mais de précieux collaborateurs, pour le gouvernement. Il est heureux d'apprendre que presque tous sont dévoués aux institutions républicaines.

« Mais, ajoute le ministre, je suis rassuré, quant à ceux qui ne le sont pas encore, la force d'attraction de l'idée républicaine est telle qu'ils n'y résisteront pas longtemps ; la République saura se faire aimer de vous tous, messieurs. »

Il les assure de la sympathie du gouvernement de la République.

M. Delbreil, président de la Société agricole du Lot présente les membres du bureau de cette société et l'hommage respectueux des agriculteurs.

M. le Ministre remercie.

M. Delport présente une délégation

de la Fédération des planteurs de tabac.

M. le Ministre remercie et promet le concours du gouvernement pour l'examen des revendications des planteurs.

Les réceptions sont terminées, mais avant de quitter la salle, M. le Préfet présente à M. le Ministre les membres de la presse : M. Maujan rappelant que lui aussi est journaliste, serre la main de chacun d'eux.

A L'HOSPICE

Le cortège officiel quitte la Préfecture à 11 heures, pour se rendre à l'hospice.

M. le Ministre reçu par le personnel de l'hospice visite toutes les salles, et se montre enchanté de l'excellente tenue de l'établissement.

Il adresse aux administrateurs de vives félicitations.

Du reste, sur le livre des visites officielles, M. Maujan inscrit les lignes suivantes :

« L'Hôpital mixte que je viens de visiter est très bien installé, et le service est assuré avec un soin, une méthode et un dévouement remarquables. La salle d'opération surtout m'a paru très belle, le personnel doit être félicité particulièrement pour son zèle et pour son dévouement. »

« Cahors 1^{er} juin 1909 MAUJAN. »

La visite à l'hospice terminée, le ministre rentre à la Préfecture où a lieu un déjeuner intime.

Après le déjeuner de la Préfecture, le cortège officiel se rendit sur les allées Fenelon pour visiter le concours agricole. La visite dura environ 1/2 heure et à 2 heures 3/4 le ministre pénétrait dans la salle du Conseil municipal où devait être servi le vin d'honneur.

250 personnes citoyens assistaient à cette fête, qui fut des plus cordiales et des plus républicaines.

Quand le champagne fut servi, M. le ministre qui présidait se leva et d'une voix vibrante s'écria : A votre bonne santé, à la ville de Cahors, au département du Lot ; je donne la parole à M. le Préfet du Lot. »

M. Lambert-Rochet, préfet du Lot déclara tout d'abord qu'il n'avait dépendu ni du maire de Cahors ni de lui que le ministre n'ait pu s'exprimer en un banquet populaire. Des circonstances n'ont pas permis cette cérémonie.

Mais il croirait manquer à son devoir de représentant du gouvernement s'il ne se conformait à l'usage, en portant la santé de M. Armand Fallières, président de la République.

La population du Lot et celle de Cahors ont des sentiments de profond respect pour le chef de l'Etat.

On le considère un peu comme un des bons voisins du département du Lot et, l'on sait que lui-même a des sentiments identiques pour le Lot, dans lequel il a de nombreuses relations.

Au milieu des vives acclamations de tous les assistants, M. le Préfet lève son verre en l'honneur de M. Fallières.

M. le Docteur Darquier, maire de Cahors prend la parole et prononce l'éloquent discours suivant :

DISCOURS DE M. DARQUIER

Monsieur le Ministre,

Je veux que mes premières paroles — et je suis sûr d'avance d'avoir votre approbation — aillent vers votre éminent collègue, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, qui traverse en ce moment de cruelles heures d'angoisse, et vaincu d'exprimer la pensée de tous ceux qui m'entourent, je fais des vœux pour que ses inquiétudes soient rapidement calmées et que la santé de sa mère qu'il aime par-dessus tout, se rétablisse promptement.

Ce devoir accompli, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous exprimer toute notre gratitude pour l'honneur que vous nous avez fait en acceptant notre invitation ; vous nous avez permis ainsi, au prix de lourdes fatigues que vous n'avez pas hésité à accepter, de réaliser une chaleureuse et reconfortante manifestation républicaine. Cet honneur, Monsieur le Ministre, nous en sentons tout le prix et ma seule crainte est de ne pas savoir assez éloquentement vous exprimer notre reconnaissance.

Je remercie aussi et très cordialement tous ceux qui, de près ou de loin, maires, adjoints, conseillers généraux, conseillers municipaux, ont répondu à notre appel et sont venus, nous apportant un témoignage de chaude sympathie, ai-er les républicains de Cahors à rendre plus imposante, plus grandiose la manifestation organisée aujourd'hui en l'honneur de la République et du gouvernement républicain.

Mais je failirais à tous mes devoirs si je ne disais pas que la plus large part dans le succès de cette fête revient à mes excellents amis Monsieur le sénateur Cocula dont vous connaissez, sans aucun doute, Monsieur le Ministre, le passé républicain et dont on peut dire qu'il fut toujours sans peur et sans reproche et aussi à mes bons amis Malvy et Décaux qui ont bien voulu, ainsi que Monsieur le Préfet du Lot, collaborer avec la Municipalité de Cahors et lui prêter leur appui auprès du gouvernement.

Monsieur le sénateur Rey, Monsieur Munin-Bourdin, député de l'arrondissement de Cahors, ont bien voulu accepter notre invitation, je les remercie au nom du Conseil municipal et de la Municipalité.

Je prie également M. Belhomme sénateur, mes amis Feq, maire d'Aurillac, et Pezet maire de Figeac, venus de loin

vers nous, d'accepter de la ville de Cahors, qui les remercie par ma bouche, l'expression de notre profonde gratitude.

Votre présence ici, Monsieur le Ministre, a une signification très nette. Elle prouve que le gouvernement de la République est plein de sollicitude pour toutes les régions de notre belle France, mais aussi que cette sollicitude est d'autant plus attentive et d'autant plus éclairée que les populations qui en sont l'objet sont plus pauvres et plus déshéritées.

Pauvreté n'est pas vice, dit-on, Monsieur le Ministre, et il n'y a aucune honte à avouer sa misère : au point de vue de la richesse, nous sommes, parmi les départements français tout en bas de l'échelle. Notre pays a connu depuis trente ans toutes les calamités qui ont frappé l'agriculture française, phylloxera, mévente, dépréciation de la propriété, dépopulation. Pendant de nombreuses années consécutives nous avons connu les ravages des cyclones et de la grêle, les désastres de la sécheresse et de la gelée. Et cependant notre paysan n'a jamais désespéré ; il a connu la gêne, la pauvreté, la misère, mais il l'a supportée avec dignité et sans jamais maudire bruyamment l'inclémence du temps ou l'injustice des lois.

Il espérait une revanche. Et il semble bien qu'il n'ait pas espéré en vain.

Une ère nouvelle semble commencer. Des hommes au cœur généreux, à l'initiative hardie ont cru, que s'il était juste de penser à l'ouvrier de l'industrie qui occupe le devant de la scène et que les revendications sont au premier plan, il importait de ne pas oublier l'arrière fond de la société française et de se souvenir qu'en dépit du progrès industriel, la France reste dans l'ensemble une démocratie rurale, qu'il fallait s'occuper du paysan, lui permettre d'écouler ses récoltes, d'en obtenir un prix rémunérateur, de vivre en un mot de son travail à l'abri de la misère et de ne contribuer aux charges publiques que dans la mesure de ses moyens.

Beaucoup de soi-disant propriétaires ruraux ont une vie plus précaire que celle du plus humble des travailleurs des villes et c'est le spectacle de cette misère qui a donné au ministre des finances, M. Caillaux, qui a donné à notre ami Malvy l'énergie, la volonté la force de persuasion nécessaires pour faire voter par la Chambre le projet d'impôt sur le revenu, qui dégrèvera le petit propriétaire rural.

Mais le dégrèvement quelque précieux qu'il soit, quelque soulagement qu'il apporte serait insuffisant pour métamorphoser le sort du travailleur des champs.

Il faut qu'il apprenne comme l'ouvrier des villes à se servir de ce grand levier que les lois de la République ont mis à sa portée sous des formes diverses et qui s'appelle l'association.

Et ici je suis tout à fait certain, Monsieur le Ministre, de votre approbation puisque vous êtes un mutualiste convaincu et puisque vous vous êtes intéressé à toutes les lois de mutualité.

Et puis qu'aussi bien c'est un concours agricole que vous êtes venu présider, puisque c'est devant des ruraux que vous vous trouvez aujourd'hui, il me sera bien permis de rappeler que c'est à la République qu'ils doivent les syndicats agricoles, les mutuelles-bétail, les caisses de crédit agricole mutuel, que c'est à la République qu'ils doivent le développement de cette mutualité, qu'ils connaissent encore trop mal, qu'ils pratiquent encore trop peu, de cette mutualité qui nous rend le service d'enseigner par des faits, à toute heure, que l'exercice légitime des droits ne va pas sans l'accomplissement ponctuel des devoirs, et qui laissant au cœur de l'homme le goût de l'initiative individuelle, doit contribuer par l'élan des cœurs et l'échange des services à réaliser un accord social moins précaire.

Et j'entrerais le jour où les mutualistes de la première heure dont vous êtes, Monsieur le Ministre, pourront se réjouir au spectacle de toutes ces œuvres de solidarité sociale réunies autour des syndicats agricoles et des Caisses de Crédit mutuel devenues banques et caisses d'épargne des agriculteurs, se pénétrant, se félicitant par l'échange de leurs capitaux sans cesse accrues, sans cesse renouvelés et travaillant notre démocratie rurale en la régénérant.

Et ce n'est pas seulement en améliorant l'état matériel qu'agira la Mutualité. Elle contribuera à élargir l'horizon de l'habitant des campagnes. Il importe qu'après l'école, le cerveau ne reste pas uniquement occupé des nécessités immédiates de la vie quotidienne, il faut qu'il s'élève, qu'il aborde les idées générales et que par la délibération en commun, par la réflexion il élargisse le cercle de ses connaissances et la Mutualité contribuera autant que l'école à former des citoyens.

Et c'est ainsi, Monsieur le Ministre, que par la République et par la Mutualité, le jour viendra où l'ensemble des citoyens, conscient de ses droits et de ses devoirs, n'aura jamais recours à la violence pour affirmer ses revendications.

Le mot Révolution — le mot et la chose — qui avaient quelque signification sous une monarchie, qui asservissait en quelque mesure à ses lois les générations futures, perd toute signification dans un pays de suffrage universel, dans un pays où par la libre discussion, par le bulletin de vote, le peuple peut exercer sa libre volonté et réaliser les réformes que la majorité juge réalisables. Et aussi longtemps que les minorités disposent des armes que je viens d'indiquer resteront minorités, aucun gouvernement ne pourra admettre la liberté de l'émeute ou de la barricade, tant qu'il y aura des réunions, des journaux et des urnes et que la souveraineté du peuple sera garantie par le libre exercice du suffrage universel.

Ah ! certes, il n'est pas douteux que tout bon républicain désire ardemment que la violence ne s'exerce jamais, pour que jamais la répression n'ait à sévir ; il n'est pas douteux que tout bon républicain fait des vœux pour que le gouvernement limite au strict nécessaire l'emploi des moyens de coercition dont il dispose, pour qu'il reste énergique sans être brutal, et que lorsque les pén-

bles nécessités gouvernementales ont été satisfaites il soit, sans être faible, largement bienveillant.

C'est dans ces idées, Messieurs, que je dis en votre nom à tous, au nom de la ville de Cahors et de son conseil municipal, à Monsieur le Ministre, que nous garderons de sa visite un souvenir inaltérable, et que nous avons la conviction profonde qu'elle contribuera à fortifier dans tous les cœurs la foi républicaine. Et notre joie serait grande, Monsieur le Ministre, si demain, lorsque vous rendez compte de votre voyage à Monsieur le Président du Conseil, vous pouviez lui dire : Je suis allé dans le Lot, j'y ai vu de braves gens qui ont souffert, qui souffrent encore, mais qui conservent au cœur la foi et le loyalisme républicain, et qui sont dignes d'intérêt parce qu'ils n'ont jamais désespéré et qu'aujourd'hui plus qu'autrefois, en vers, malgré et contre tout, ils ne désespèrent pas de la République.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de la République, en l'honneur du gouvernement tout entier et plus spécialement de Monsieur Maujan que je vous prie d'acclamer avec moi.

Vive Maujan ! Vive la République !

Ce discours, prononcé avec une netteté qui produisit une vive impression, est haché par les applaudissements chaleureux de l'assistance ; M. le Docteur Darquier est l'objet d'une enthousiaste ovation.

M. Rey, sénateur du Lot prend la parole pour remercier le maire et la municipalité de l'avoir convié à cette fête républicaine. Il souhaite à son tour la bienvenue à M. Maujan avec lequel, dit-il, il a mené depuis 20 ans le bon combat.

Il lève son verre à la justice sociale et à la démocratie rurale.

M. Munin-Bourdin, député parle également car, dit-il, il croirait manquer à son devoir s'il ne saluait pas, au nom des populations qu'il représente, le délégué du Gouvernement.

Il adresse des remerciements au maire et à la municipalité de Cahors d'avoir bien voulu l'inviter à cette fête et il rappelle le souvenir du grand tribun Gambetta.

M. Bourdin profite de la présence du ministre dans notre ville pour formuler divers desiderata en faveur de nos populations rurales et il lève son verre en l'honneur du représentant du Gouvernement.

Quelques applaudissements accueillent les paroles de MM. Rey et Bourdin.

M. Cocula, le vaillant sénateur du Lot, se lève, salué par de vifs bravos. Il s'excuse de n'avoir pas l'éloquence nécessaire pour parler dans une telle assemblée ; mais il affirme ses sentiments toujours dévoués, toujours sincères pour la démocratie, pour cette démocratie rurale surtout qui a besoin que des réformes soient faites le plus tôt possible.

M. Cocula sait les efforts que le Gouvernement actuel fait en faveur de ces populations, aussi il forme le vœu pour qu'il vive longtemps pour le bien du pays et de la République.

Citoyens, s'écrie-t-il, je lève mon verre au ministère d'aujourd'hui qui sera celui de demain.

Une enthousiaste ovation est faite à M. Cocula, le si sympathique, si aimé de tous les démocrates du Lot.

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur prend la parole.

DISCOURS DE M. MAUJAN

Il ne sait comment remercier, dit-il, de l'accueil chaleureux qui a été fait au représentant du Gouvernement de la République.

Il savait qu'en venant à Cahors, il allait se trouver chez des républicains, au milieu de paysans républicains, en pleine terre classique de la République.

Mais que les populations rurales qui sont venues à la République, sachent que la République est à eux.

Ici, on a fait comme le paysan qui dans son labeur quotidien apporte tous ses efforts : on a accompli sur le sol républicain le même labeur, la même ténacité que sur le sol du pays.

Vous êtes ici les bons ouvriers du progrès : la République, messieurs, s'écrie M. Maujan, c'est vous tous, et son sort est dans vos mains. Il y avait dans le discours de M. le Maire de Cahors, tout un programme qui tous les jours s'accomplira, car nous, nous ne sommes que vos délégués, mais vous, vous êtes les maîtres, vous dictez le progrès.

Toutes les revendications nous les entendons, nous les écoutons ; gouvernement républicain nous admettons toutes les réformes mais réalisées dans la paix et dans la légalité.

Sur la question de patrie, nous voulons que celle-ci soit grande et forte et nous n'admettons pas ici dans ce pays de Gambetta que des Français y portent la main.

Nous associons l'idée de Patrie et de République : pour elles nous sommes prêts à tous les devoirs, à tous les sacrifices.

Nous ne pouvons donc pas admettre que des hommes puissent agir par la violence. Il peut y avoir des violences d'idées, dans les discussions, nous les admettons, et ceci est la beauté même du régime démocratique, car nous savons qu'à la suite de ces heurts, de ces chocs c'est la raison qui doit triompher.

Nous sommes des passants au gouvernement, qui tentons de faire bien au mieux des intérêts de la démocratie : faites-nous confiance, nous tiendrons parole à la démocratie.

Ce vibrant discours dont la plupart des phrases sont interrompues par de vifs applaudissements, soulève l'enthousiasme des auditeurs qui longuement acclament l'éminent délégué du gouvernement de la République, M. Maujan.

La séance est levée ensuite : le ministre accompagné par les autorités locales se rend au théâtre où va avoir lieu la distribution des récompenses du concours agricole.

Distribution des récompenses

La salle du théâtre est archicomble quand le ministre prend place au bureau présidentiel, au milieu des applaudissements.

La parole est donnée à M. Delbreil, le distingué président de la Société d'agriculture du Lot qui parle en ces termes :

DISCOURS DE M. DELBREIL

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Société d'Agriculture, je vous remercie pour l'honneur que vous avez bien voulu nous faire en venant présider notre fête agricole.

La Municipalité et la ville de Cahors vous accueillent avec joie, comme elles le doivent aux représentants du gouvernement de la République qui a toute leur confiance et toute leur affection.

Les agriculteurs du département, accourus en foule, s'associent à l'hommage que vous rend le chef-lieu.

Ils auraient été heureux d'honorer leur ministre, et connaissant la cause qui l'a retenu loin d'ici, ils vous prient de bien vouloir lui transmettre l'expression de leurs regrets.

Ils savent tout ce que notre profession doit d'améliorations fécondes à l'esprit d'initiative de M. Ruau et connaissant son inlassable activité, ils en attendent d'autres bienfaits.

Pourquoi faut-il que dans une journée préparée pour de joyeuses manifestations, il soit nécessaire d'évoquer des maux cuisants. Et, cependant, Monsieur le Ministre, étant donné l'intérêt supérieur de tout ce qui touche à la terre, vous ne nous pardonneriez pas de vous caher nos souffrances.

Nous vous les signalerons, et nous sommes certains de trouver dans le Gouvernement le dévouement nécessaire pour les adoucir, sinon pour les faire disparaître.

Le plus grand mal dont souffre la terre, c'est le manque de bras.

Nous assistons tous les jours à l'exode des habitants des campagnes vers les grandes villes, et nous voyons continuellement grossir, à notre détriment, les bataillons de fonctionnaires.

Les maisons se vident et il en résulte un redoublement de charges qui pèsent sur les familles restant au pays.

Ne serait-ce pas endosser une grosse responsabilité que de laisser se continuer ce dépeuplement, sans essayer d'y remédier ?

Parmi les causes qui contribuent à la désertion de la terre, il en est une à laquelle il semble qu'on peut de suite porter remède. Ne peut-on pas, en effet, modifier les programmes d'enseignement des écoles primaires supérieures ?

Elles vivent dans nos campagnes, en y déracinant les intelligences et les bras, pour les diriger vers le fonctionnarisme, alors qu'elles ne devraient avoir d'autre but que de fixer au sol les enfants qui y sont nés, tout en les armant comme il convient pour les luttes incessantes que le cultivateur doit soutenir contre toutes sortes d'ennemis.

Nous attendons impatiemment les réformes fiscales qui allégeront nos trop lourdes charges.

Nous touchons au moment où le Conseil d'Etat, appliquant les lois sur l'authenticité des produits, va délimiter notre zone.

C'est pour les communes viticoles du département du Lot une préoccupation constante que celle de savoir si le décret à intervenir consacrera les pratiques plusieurs fois séculaires, d'après lesquelles s'insuffiaient les vins de la Haute-Guyenne et de la Basse-Guyenne, pour aller porter dans le monde entier la réputation des vins de Bordeaux.

Dans cette œuvre si ancienne, le Quercy a toujours joué un rôle important. Il a produit le vin médicinal indispensable aux vils légiers de la Basse-Guyenne.

C'est pour fournir au grand centre d'exportation le vin ayant du corps, du degré, de la robe et de la finesse que notre rivière, le Lot, a été canalisée la première de toutes.

Notre encépagement actuel est le même qu'aux temps anciens. Les négociants bordelais, restent toujours nos acheteurs. Ils s'élèvent contre les producteurs girondins qui veulent que la tradition soit rompue. Ils démontrent que le rôle de nos vins sera indispensable pour certains vins de la Basse-Guyenne, dans l'avenir comme dans le passé. Plusieurs, et des plus importants, proclament même qu'une grande quantité des vins de Gironde seront invendables s'ils ne sont pas unifiés avec des vins médicinaux. Ils ne cachent pas que si la zone Bordeaux ne comprend pas les communes viticoles de la Haute-Guyenne ils voudront des vins de leur marque et renonceraient à l'étiquette Bordeaux.

Portés de notre bon droit, connaissant l'indépendance et la sagesse du Conseil d'Etat, nous attendons avec confiance la décision qu'il prendra.

Je suis heureux de vous signaler que notre Quercy, qui a été très lent à venir aux méthodes de culture intensive, marche à bons pas vers la grande production. L'emploi des engrais chimiques prend une importance considérable.

L'idée de mutualité s'accroît partout. Nos caisses de crédit, une caisse de retraite pour la vieillesse, les assurances contre la mortalité du bétail, sont en voie de développement dans toute la contrée.

Nous comptons beaucoup sur l'en-

semble de ces moyens pour améliorer la situation économique de nos campagnes.

Nous espérons qu'avec des rendements plus importants, l'aisance reviendra ; que les maisons fermées se rouvriront, et que le retour vers les champs annoncé comme prochain se réalisera.

Et pour atteindre ce résultat, qu'il soit permis aux habitants des campagnes, qui à chaque consultation du suffrage universel, manifestent leur inébranlable attachement à la République, de compter que la population agricole de la France, qui constitue la majeure partie du pays, qui est la plus forte, la plus saine, la plus travailleuse, la plus intéressante à tous les points de vue, ne sera jamais la plus délaissée parce qu'elle est la plus sage.

M. Delbreil, dont chacun apprécie la grande compétence en ces matières agricoles, est chaleureusement applaudi.

M. Durand, inspecteur général de l'agriculture a ensuite la parole, et s'exprime ainsi :

DISCOURS DE M. DURAND

Monsieur le Ministre, Messieurs,

Il y environ un an, le Jury de la Prime d'honneur et des prix cultureux parcourait dans tous les sens votre si pittoresque département, visitant les exploitations qui s'étaient mises sur les rangs pour les divers concours.

C'est été au Président de ce Jury, à notre regrette ami Tallavignes à venir vous dire ses impressions ; mais l'improbable mort qui moissonne aveuglément, au hasard des rencontres, n'a pas voulu qu'il en soit ainsi : Tallavignes a disparu dans toute la force de l'âge, dans toute la puissance de sa grande intelligence, sans avoir eu le temps de jouir des fruits du labeur énorme qu'il s'était imposé pour faire un peu de bien dans la région agricole de la France confiée à ses soins. Je considère comme un devoir sacré pour moi de saluer sa mémoire, en passant sur cette terre du Lot où il avait tant d'amis.

C'est à moi, qui ai recueilli sa succession, que revient l'honneur de procéder à la distribution des récompenses attribuées par le Jury de la prime d'honneur, et le plaisir de dire aux lauréats toute mon admiration pour les progrès qu'ils ont réalisés depuis 15 ans. Je saisis en même temps l'occasion qui s'offre à moi de froter mon cerveau contre celui des cultivateurs du pays, de m'enquérir de leurs besoins et de faire avec eux un échange de vues.

Qu'est-ce que l'Institution des concours de la prime d'honneur, que pour la sixième fois nous avons en ce moment dans le département du Lot ?

Le concours de la prime d'honneur et des prix cultureux a pour but la recherche des exploitants, propriétaires, fermiers, métayers, qui, à un titre quelconque, ont réalisé sur leurs domaines des améliorations de nature à être données en exemple.

La visite qui est faite du département à cette occasion, fixe en quelque sorte le niveau de l'agriculture du pays à cette époque précise, et de telle sorte que les divers rapports qui se succèdent à une dizaine d'années de distance représentent les étapes suivies par l'agriculture dans la voie du Progrès.

Mais là ne se borne pas le rôle du Gouvernement de la République ; il veut encore provoquer ce progrès, pousser à la marche en avant, stimuler l'émulation des cultivateurs, en attribuant aux plus méritants, et ces objets d'art superbes, et ces médailles qui sont comme les titres de noblesse des familles qui les reçoivent et les transmettent à leurs descendants de génération en génération.

Et dans cette distribution de récompenses, la République, toujours animée des mêmes sentiments de justice, n'a pas seulement songé aux favoris du sort, à ceux qui possèdent, elle a voulu associer les serviteurs, les humbles au triomphe remporté par le domaine à la prospérité duquel ils collaborent ; des médailles nombreuses, et des primes en argent d'une réelle importance leur sont attribuées.

Et tous ces sacrifices assez gros, consentis en faveur des départements français, à tour de rôle, ne sont qu'une bien faible partie de tout ce qui est fait chaque année pour le bien des campagnes. Reconnaissons donc que les ennemis de la République seraient bien mal fondés à dire qu'elle ne fait rien pour les cultivateurs !

La visite des domaines concourant pour la prime d'honneur, les prix cultureux et de spécialités est des plus instructives, et elle peut être le point de départ de réflexions, de déductions d'ordre pratique, utiles à l'ensemble des habitants du pays.

Le département du Lot est vaste ; c'est un pays de polyculture ; ses plateaux du N.-E., tantôt siliceux, tantôt argileux portent des prairies fraîches qu'un régime des eaux mieux compris, et que l'emploi des engrais rendraient plus productives. Les Causses dans certains terrains malheureusement trop restreints, cultivent les céréales, et sur les immenses surfaces dévolées par la sécheresse que possèdent ces plateaux, d'importants troupeaux de moutons de la race ovine des Causses du Lotse nourrissent de l'herbe fine et riche qui se développe à l'abri des cailloux.

La région de Gramat produit des chevaux qui sont pour elle une source importante de revenus.

Mais c'est principalement du côté des vallées fraîches et des pentes qui le bordent que l'attention se trouve, tout naturellement portée. Le Lot a été autrefois un des départements les plus viticoles de France ; il a possédé jusqu'à 80 000 hectares de vignes et aux périodes peu éloignées encore de nous, où le vin se vendait cher, la vigne était regardée comme la plante dorée, celle à laquelle on consacrait le plus de soins. Les temps sont bien changés et aujourd'hui, les pays viticoles envient la prospérité des pays de polyculture. C'est qu'en effet, les celliers de toute la France regorgent de vins que les vigneron ne vendent plus que peniblement à des prix de misère.

La surproduction naturelle, née pendant un certain temps est aujourd'hui généralement reconnue et comment on serait-il autrement quand on envisage la reconstitution sur l'ensemble du vignoble français.

Partout on a donné trop d'importance aux vignobles de plaine ; on a descendu la vigne des coteaux qu'elle avait exclusivement occupés jusque-là, dans les fertiles terrains des vallées où règne la fraîcheur, facteur de la grosse production. Le département du Lot n'a pas échappé à cette tendance regrettable, et il n'y a qu'à regarder les pentes des coteaux qui bordent la rivière pour se rendre compte que les déchirures faites par le phylloxera sont loin d'être cicatrisées.

Heureusement les vigneron du Lot ont conservé leurs anciens cépages et ont eu la sagesse de ne pas se laisser séduire par les trompeuses promesses des producteurs directs. Aussi continuent-ils à produire aujourd'hui comme dans le passé ces fameux vins médécins que depuis des siècles le commerce de Bordeaux fait entrer dans les coupages les plus savants.

Si les portes du département de la Gironde viennent à se fermer devant les vins de Cahors, ceux-ci devront chercher à conquérir et cela leur sera facile, une place honorable sur le marché.

D'autre part, dans la continuation de leur œuvre de reconstitution, les vigneron de cette charmante vallée devront quelque peu modifier leur encépagement, dans le but de faire plus de vins légers, frais, fruités et bouquetés que de vins chargés de couleur et bons seulement pour les coupages.

Combien d'excellents cépages seraient à propager sur ces côtes si merveilleusement dotées au point de vue du sol et de l'exposition ! Combien d'essais capables de tenter les généreuses initiatives et les hommes d'avant-garde si nombreux dans ce département ! Il me suffit de jeter ces idées dans le terrain de la Société d'agriculture du Lot pour avoir la certitude qu'elles y germeront et porteront leurs fruits.

Mais la culture exclusive de la vigne ne peut plus, ne doit plus être envisagée : la monoculture est condamnée ; le bilan annuel d'un domaine doit être un total de plusieurs profits partiels et non le bénéfice d'une seule culture que les éléments peuvent trop aisément anéantir ; c'est pourquoi les coteaux du Lot ne doivent pas viser à reprendre leur ancienne importance viticole. Quittant les plaines pour faire place aux fourrages, aux céréales, aux cultures industrielles ou potagères, la vigne doit renouer sur les coteaux, y reprendre seulement les situations les meilleures et pour occuper utilement le reste des terres, elle doit faire appel aux cultures fruitières.

Combien nombreuses, sous un climat aussi favorable, sont celles qui peuvent venir en aide aux cultivateurs de ce pays !

Le châtaignier, dans les terres les plus maigres, occupées autrefois par la vigne vient au premier rang par son importance économique ;

Le cerisier cultivé en petites formes sur les terrasses qui bordent le Lot est un excellent metteur en œuvre des terrains d'écroulis ou de pulvérisation des roches jurassiques.

Le prunier, dans les terrains frais, donne déjà dans le Lot des rendements appréciables et ses ressources s'accroîtront à mesure qu'il occupera les situations qui doivent lui échoir.

Le pêcher, l'abricotier qui aiment et recherchent le soleil pour colorer et sucrer leurs fruits. L'amandier dont la floraison précoce exige la culture en coteaux chauds et bien abrités. Le noyer au milieu des calcaires fissurés peut trouver à étendre son puissant système racinaire et constituer avec le temps un capital énorme par l'intérêt qu'il donne sous forme de fruits et par le bois de grande valeur qu'il fournit à l'abattage.

Si à toutes ces cultures indiquées un peu à la hâte et pour ainsi dire en passant, nous ajoutons que notre vallée du Lot est à 8 heures de Paris, que les fraisiers et les légumes divers y sont florissants, nous en aurons dit, croyons-nous, assez pour montrer aux cultivateurs les voies dans lesquelles ils doivent s'engager résolument.

Déjà ces idées ont germé dans ce sol généreux de la vallée du Lot et un premier jardin d'expérience subventionné par la Société d'agriculture de Cahors et la Compagnie des chemins de fer d'Orléans est établi ici même qui sera bientôt suivi de plusieurs autres accrochés aux pentes des coteaux et les cultivateurs auront là, sous les yeux des exemples à suivre.

Le champ d'action est donc vaste, mais l'énergie et la ténacité ne vous manquent pas. A l'œuvre donc, agriculteurs du département du Lot. Prenons rendez-vous, si vous le voulez bien, pour le nouveau concours de la prime d'honneur dans dix ou onze ans ; tâchons de nous y trouver tous réunis comme aujourd'hui et formons l'espoir qu'à ce moment nous puissions constater que la nouvelle étape franchie par toute l'agriculture de votre département est plus importante encore que celle que nous venons de suivre afin que l'on puisse dire que, en agriculture comme dans le domaine de l'industrie ou de la science pure, le progrès n'a pas de limites.

C'est par de vifs bravos qu'est salué M. Durand qui a vivement intéressé les auditeurs.

M. Buche, professeur d'agriculture de la Haute-Loire donne lecture du rapport suivant :

EXTRAIT DU RAPPORT présenté au nom de la Commission (1) chargée de décerner la prime d'honneur, les prix cultureux, les prix d'irrigations, les médailles de spécialités dans le département du Lot, en 1909,
par M. F. BUCHE
professeur départemental d'agriculture de la Haute-Loire.

M. le Ministre, Messieurs,

Pour la sixième fois, les agriculteurs

du département du Lot sont appelés, cette année, à participer au concours de la prime d'honneur, des prix cultureux, d'irrigations et de spécialités.

La Commission, nommée par M. le Ministre de l'Agriculture pour apprécier le mérite des concurrents a visité les exploitations de ces derniers du 22 juin au 3 juillet 1908 et parcouru en grande partie toute cette région du Haut-Quercy dont a été formé le département du Lot.

Le Lot est un pays de plateaux assez élevés qui présente trois régions agricoles différentes :

- 1° Le Ségala
- 2° La Limargue.
- 3° Le Causse.

Le Ségala, pays granitique et schisteux des plateaux élevés de l'est, au climat froid et humide, bien arrosé, au sol léger et sablonneux manquant d'acide phosphorique et de chaux, est cultivé par endroits, dans les plaines ou sur les pentes faibles ; il produit alors des récoltes chétives de seigle, de sarrasin et de pommes de terre ; dans les vallées se trouvent les prairies naturelles ; les ravins sont peuplés de châtaigniers tandis que les hauteurs et les fortes pentes, où le roc est souvent à nu, sont couvertes, par places, de quelques bois de hêtres, bouleaux et chênes, et ailleurs par de vastes landes de bruyères et de genêts.

En bordure du Ségala, à une altitude plus faible, s'étendent des formations liasiques argileuses ou argilo-calcaires et des grès du trias : c'est la Limargue, au climat plus tempéré, au sol plus profond, plus riche, propre à toutes les cultures ; mais convenant surtout, à cause de sa compacité, à la production de l'herbe.

Au-delà de la Limargue, vers l'ouest, le pays change complètement d'aspect : les argiles sont remplacées par des calcaires jurassiques ou oolithiques, très perméables, qui drainent toute l'eau superficielle.

C'est le pays de la sécheresse, c'est le Causse.

Le climat se rapproche de celui du bassin de l'Aquitaine, mais les variations de température y sont assez brusques.

Le sol y est très peu profond, la terre fine fait défaut. On y cultive des céréales d'automne, des arbres fruitiers, la vigne, tandis que sur de vastes surfaces incultes pousse, entre les cailloux ou les grandes dalles de pierre, une herbe rare et menue, mais savoureuse et nutritive que paissent de grands moutons caussinards.

A ces trois zones générales, Ségala, Limargue et Causse, il convient d'ajouter un certain nombre d'îlots de terrain *siderolithique*, argiles rouges à galets de quartz, sables du Périgord, provenant de la décalification des calcaires, pauvres en chaux, portant une végétation qui contraste avec celle des terrains avoisinants ; ainsi que les *grandes vallées* de la Dordogne, du Lot et du Célé, sinueuses et étroites, mais dont le fond, grâce à la qualité des alluvions qui forment le sol, à la faible altitude, l'abri que donnent contre les vents froids les hautes falaises qui les bordent, prend un caractère méridional et est l'objet d'une culture si intensive qu'elle se rapproche de l'horticulture.

Le département du Lot est donc un pays d'une physiologie particulière, présentant des situations spéciales, auxquelles conviennent des cultures spéciales. Aussi celles-ci y prennent-elles une importance considérable.

Parmi elles, la vigne, qui formait autrefois la principale richesse du pays, occupe la première place. La reconstitution du vignoble quercynois s'opère avec activité : les producteurs directs, que l'on retrouve encore écartés le pas aux bords cépages français, greffés sur plants américains. Les vins du Lot très colorés, très alcooliques, sont recherchés pour les coupages. Cependant ils étaient toujours faits avec de bons cépages et avec tous les soins désirables, l'ensemble de leurs qualités suffirait à les faire apprécier partout, et à leur assurer, sous leur nom d'origine, un autre débouché que celui qu'offrent les négociants en vins du Bordelais.

La production de la truffe est très grande dans le Lot, ce département étant celui qui en recueille le plus. Les terrains jurassiques, si abondants, se prêtent bien à la culture de ce champignon susceptible d'un grand rapport. Les plantations de châtaigniers s'étendent chaque année : celles qui sont faites dans de vieilles vignes dépeuplées sont particulièrement productives.

Les cultures fruitières prennent une importance qui va grandissant. Trois d'entre elles surtout méritent d'être signalées : celle du châtaignier, du noyer et du prunier. Les fruits de ce dernier, desséchés à l'étuve, sont exportés en grande quantité.

Le Lot est un des départements autorisés où la culture du tabac se fait sur la plus grande échelle et avec le plus de soins.

Les prairies, dont le rôle est si important, devraient attirer davantage l'attention des agriculteurs de ce pays. Un meilleur aménagement des eaux, la captation de certains ruisseaux avant leur disparition dans les fissures du sol, des fumures appropriées, augmenteraient le rendement des prairies naturelles. Les prairies temporaires, ensemenées judicieusement, seraient susceptibles de tapisser de grandes surfaces du Causse et constitueraient une ressource fourragère extrêmement appréciable dans cette région où l'herbe fait défaut.

On pourrait y faire plus aisément et avec plus de fruit l'élevage et l'entretien du bétail : du mouton des Causses du Lot dont une sélection soignée a fait un animal d'une conformation et d'une précocité satisfaisantes ; des chevaux de Gramat, pur-sang ou demi-sang, réputés pour leur endurance et que recherchent la remonte et le commerce. Quant aux bovins, peu nombreux, leur exploitation serait rendue plus fructueuse par des soins hygiéniques mieux compris, une alimentation plus substantielle, un habitat mieux approprié à leurs exigences.

Mais à côté des quelques imperfections que la Commission a relevées au cours de sa tournée, que d'initiatives heureuses elle a constatées ! Que de persévérance,

de intelligente activité représentent les résultats obtenus, dans leur ferme, par les quarante concurrents que la Commission a proposés pour une récompense.

En la leur accordant, le Gouvernement de la République ne donne pas seulement un témoignage de sa sollicitude à l'égard des agriculteurs quercynois, il accomplit une œuvre de justice en honorant des hommes de progrès qui, donnant l'exemple d'une plus judicieuse exploitation du sol, contribuent puissamment, par cela même, à la prospérité du pays.

Prix de spécialités

Ont obtenu une médaille de bronze : MM. Asfaux, Jean-Baptiste, fermier à Fages, commune de Comiac, canton de Bretenoux, pour les judicieux essais d'engrais chimiques qu'il a entrepris.

Brel, Elie, à Reveillon, commune d'Alvignac, canton de Gramat, pour l'amélioration constante de son troupeau de moutons des Causses du Lot.

Dilhac, Jean-Baptiste, à Lacaze, commune de Calviac, canton de Latronquière, pour les défrichements de landes de bruyères et les travaux d'assainissement de prairies tourbeuses qu'il a exécutés.

Fournet, Jean, dit Flavien, à Sarrazac, canton de Martel, pour sa pépinière de châtaigniers.

Gasquet, Dominique, à Gorses, canton de Latronquière, pour les défrichements de landes et les drainages de prairies naturelles qu'il a effectués.

Lafeuille, Emile, à Envergne, commune de Mayrinhaac-Lentour, canton de St-Céré, pour ses travaux d'assainissement de prairies et ses plantations d'arbres fruitiers.

Mayonnauve, Pierre, à St-Paul, commune de Prudhomat, canton de Bretenoux, pour l'amélioration de diverses cultures et notamment de celle du blé.

Mercadier, Henri, au Bousquet, commune de St-Laurent, canton de Montcau, pour l'établissement et le bon entretien de son vignoble planté en cépages fournissant de bons raisins de table.

Poujois, Jean-Antoine, à Roquefaubas, commune de Castelnaud-Montrier, pour sa plantation de pruniers d'ente.

Rajade, Jean, à Ussel, canton de St-Germain, pour la création de prairies artificielles très productives.

Ont obtenu une médaille d'argent : MM. Bley Anselme, à Lashouygues, commune de Bagat, canton de Montcau, pour la création d'un vignoble en bons cépages.

Cazaly Paul, au Montat, canton de Cahors, pour la création de prairies temporaires et de pâtures en sols de très médiocre qualité.

Dr Fontaine René, à St-Projet, canton de Gourdon, pour plantation d'un vignoble et d'arbres fruitiers.

Forès Eugène, à La Loge, commune de Concois, canton de Limogne, pour son bon élevage d'ovins des Causses du Lot et ses essais de fertilisation de pacages.

Monbrun Jules, à Fontanes, canton de Lalbenque, pour sa plantation de pruniers.

Ségérie Pierre, à Ganet, commune de Souceyrac, canton de Latronquière, pour le boisement de six hectares de landes en pins, et ses travaux de drainage et d'assainissement de prairies.

Une Médaille d'argent grand module est décernée à :

MM. Albet François, dit Urbain, à Charroux, commune de Belaye, canton de Luzech, pour création d'un vignoble en bons cépages sur des coteaux très accidentés, et plantation de pruniers.

Barruel Paul, à la Croix-Blanche, commune de St-Projet, canton de Gourdon, pour création et bon entretien d'un vignoble et d'une pruneraie.

Billières Jules, à La Reule, canton de Cazals, pour l'établissement d'une pruneraie très productive.

Heirel Jean, à Lamare, commune de Loubrillac, canton de St-Céré, pour son élevage, la construction de bons bâtiments de ferme et l'amélioration de prairies.

Laforgue Jacques, à Bio, commune de St-Céré, pour la création de vignes en terrain accidenté et la bonne qualité de son vin.

Laporte Daniel-Prospère, à Caillac, canton de Luzech, pour son vignoble et ses défrichements.

Pechmabec Pierre-Sylvain, à Sonac, canton de Livernon, pour son élevage de chevaux.

Sirieux Louis, à Lagrèze, commune de Mayrinhaac-Lentour, canton de St-Céré, pour sa bonne culture et les soins donnés au fumier.

Une Médaille d'or est décernée à : MM. Bouyssou René, à Cahors, pour la création à Concois de truffières et de pruneraies ainsi que pour les études qu'il a faites sur la trufficulture.

Delbreil Charles, à La Sienne, commune de Sauzet, canton de Luzech, pour sa bonne culture de céréales.

Durois Louis, à Gandon, commune de Vire, canton de Puy-l'Évêque, pour la création et le bon entretien de son vignoble.

Genries Germain, à Espalion, commune de Calviac, canton de Latronquière, pour le boisement de dix-huit hectares en pins, le drainage et l'assainissement de prairies.

Hénras Germain, propriétaire, et Brel Henri, métayer à Raux, commune de Labastide-Murac, canton de Cahors, pour leur bel élevage d'ovins de la race des Causses du Lot.

Toornie Jean-Thimothée, au Périé, commune de Gramat, pour dérochement, construction de chemins d'exploitation, réunion de parcelles et enfin malgré un aménagement déficieux de l'écurie, pour son élevage de chevaux.

Ont obtenu une Médaille d'or grand module : MM. Hug Antoine, à Assier, canton de Livernon, pour la création de prairies et pour son élevage.

Malgouyard Firmin, à Donadié, près Gourdon, pour l'ensemble de son exploitation.

Pons Emile-Louis, à Laborie, commune de Labastide-Murat, pour son élevage, ses constructions rurales et l'amélioration de sa propriété.

Eudin M. Devès Martin-Armand, à St-Médard, canton de Catus, obtient

également, pour la construction de bons bâtiments de ferme et la bonne tenue générale de son exploitation, une médaille d'or grand module ; mais la Commission prie M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien transformer les récompenses accordées à MM. Pons et Devès en un objet d'art qui ne saurait être mieux mérité.

Concours d'irrigations

Pour les excellents travaux d'irrigations effectués dans leurs prairies naturelles, une Médaille de Bronze et une somme de 100 francs sont attribués aux deux concurrents dont les noms suivent :

MM. Claret Jean, à Donnès commune de Concorès, canton de St-Germain ; Lasfarguette Antoine Hilaire, à Fondherbes commune de Crégats, canton de St-Géry.

Un Rappel de prix d'irrigations est décerné à : M. Laval André, instituteur à Gorses, canton de Latronquière.

Prix cultureux

Le Prix culturel de la 4^e catégorie consistant en un objet d'art et une somme de 1.000 fr. est accordé à :

M. Calmette Charles, à Laborie, commune de Gramat, chez qui la commission a remarqué des cultures de belle apparence et bien soignées, des bâtiments convenablement aménagés, un bétail bien entretenu, un élevage de chevaux bien réussi, une comptabilité bien comprise.

Bien que la prise de possession du domaine du Ségala par M. Calmette soit récente, la Commission a constaté tant d'intelligents efforts dans l'exploitation de cet agriculteur distingué qu'elle a tenu à lui accorder, avec ses félicitations, cette récompense.

Le Prix culturel de la 3^e catégorie consistant en un objet d'art est attribué à :

M. Vic Maurice-Constant, propriétaire des domaines du Theil et du Castagné situés dans la commune de Calviac, canton de Latronquière, exploités par métayers, dans lesquels des travaux de défrichements, de drainage, d'irrigation, de fertilisation ont été exécutés sur une grande échelle.

Certes, ces domaines sont encore susceptibles de nombreuses améliorations : les bâtiments ne répondent pas toujours aux exigences de l'exploitation ; un hangar devrait être construit au Castagné et la fromagerie du Theil devrait être mieux aménagée. Mais la propriété de M. Vic est en voie de transformations heureuses ; l'état des travaux entrepris promet leur achèvement prochain. Aussi, sous les réserves précédentes, la Commission a-t-elle été d'avis de décerner à M. Vic le Prix culturel de sa catégorie.

Une somme de 2.000 francs est répartie de la façon suivante entre les deux métayers qui recevront, en outre, chacun une Médaille d'argent grand module.

Freyne Baptiste, métayer au Castagné 1.000 fr.

Pertus Antoine, métayer au Theil 1.000 fr.

Le Prix culturel de la 1^{re} catégorie consistant en un objet d'art et une somme de 2.000 francs est décerné à :

M. Delbreil Jean-Baptiste-Scipion, à Caix, commune de Luzech. La reconstitution du vignoble de Caix a été l'objet de tous les soins du propriétaire. Ce vignoble est actuellement en pleine production. Bien entretenu, il donne un vin qui, par le choix judicieux des cépages, l'installation du cuveage, les soins entendus apportés à sa fabrication, est de qualité remarquable et se place parmi les meilleurs crus du pays.

Des châtaigniers et des arbres fruitiers ont été plantés en grand nombre. L'élevage de l'eau du Lot au moyen d'une pompe et l'exécution d'un projet d'adduction d'eau de source pour l'irrigation des prairies méritent d'être signalés.

Un outillage perfectionné permet de faire une culture soignée ; les récoltes ont belle apparence. Les animaux de ferme sont bien nourris et bien logés dans des bâtiments convenablement aménagés. Une comptabilité bien comprise, tenue par Mme Delbreil, permet de se rendre compte des résultats donnés par chaque opération. Aussi est-ce à l'unanimité que la Commission a accordé à M. Delbreil le Prix culturel de la 1^{re} catégorie.

La Commission a décerné des récompenses consistant en médailles et primes en argent à divers agents des lauréats des prix cultureux et des prix de spécialités. Ces récompenses figurent au palmarès.

Prime d'honneur

En 1894, la Commission qui était chargée de décerner la Prime d'honneur dans le Lot, n'avait pas cru devoir attribuer cette haute récompense.

Depuis cette époque de nombreuses améliorations foncières et culturales ont été effectuées dans beaucoup d'exploitations agricoles et il est indéniable que le département du Lot n'est pas resté entièrement en arrière dans la voie du progrès où est entrée l'agriculture de notre pays.

Ce progrès, la Commission qui, cette année, doit décerner la Prime d'honneur, l'a constaté dans presque tous les domaines qu'elle a visités, mais nulle part elle n'a trouvé une amélioration générale plus raisonnée, plus constante, une exploitation du sol plus rationnelle qu'à Caix, dans la propriété de M. Delbreil Jean-Baptiste-Scipion.

Aussi a-t-elle, à l'unanimité, décerné la Prime d'honneur à cet agriculteur distingué, intelligent et actif, qui, possédant une instruction professionnelle approfondie, n'a rien négligé pour faire de Caix une exploitation modèle que la Commission propose en exemple aux agriculteurs du département.

Parmi ces derniers, nombreux sont, on le voit, ceux dont la Commission a voulu reconnaître les mérites en leur décernant une récompense. Tous les lauréats ont montré de grandes qualités professionnelles ; la plupart d'entre eux ont fait preuve de beaucoup de savoir, d'intelligence, de ténacité et de persévérance ; ils comptent parmi les meilleurs agriculteurs de notre nation et font

honneur au pays quercynois auquel ils sont si profondément attachés.
Le Pay, le 22 mai 1909.

Le Rapporteur,
BUCHE.

(1) Avoient été désignés pour faire partie de cette Commission :

MM. Tallavignes, inspecteur de l'agriculture, président ;
D'Harry, président de la Fédération des syndicats agricoles du sud, à Fleury (Aude) ;
Rossignol, propriétaire, conseiller général à Albi (Tarn) ;
Tallavignes Marcel, viticulteur à St-Jean-de-Barrou (Aude) ;
Vidal-Gaillard, vice-président du Comice agricole du Puy (Haute-Loire) ;
Vincens, directeur de la station ologique de Toulouse (Haute-Garonne) ;
Buche, professeur départemental d'agriculture de la Haute-Loire, secrétaire-rapporteur.

Discours et rapports sont terminés ; lecture du palmarès du concours est donnée ; les lauréats appelés se rendent sur la scène pour recevoir les récompenses qui leur sont décernées ; de belles ovations sont faites à tous. La distribution des récompenses est terminée à 5 heures : M. le ministre dit quelques mots de remerciement à l'adresse de tous et lève la séance.

M. le ministre, suivi du cortège officiel, quitte le théâtre et se rend à la Préfecture d'où il repart dans l'automobile du maire pour aller visiter les environs de Cahors en attendant le dîner qui doit avoir lieu à la Préfecture à 7 heures du soir.

LA FÊTE DE NUIT

Comme la veille les monuments publics ruisselaient de lumières ; les boulevards avec les lampions multicolores offraient un spectacle merveilleux.

Une foule énorme circulait avec peine, surtout durant le concert qu'après une brillante retraite aux flambeaux l'Avenir Cadurcien donna sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville.

LE DÉPART DU MINISTRE

A 10 heures, le ministre quitte la préfecture pour se rendre à la gare ; sur le parcours du cortège officiel, des applaudissements, de vives acclama-

Voir en 4^e page
la suite de la Chronique locale

Zig-Zag
LE MEILLEUR
PAPIER à CIGARETTES

Un remède qui guérit à Montauban
comme à Cahors

Les bons remèdes ne manquent pas ; mais combien y en a-t-il qui répondent à tout ce qu'on en attend ? Les Pilules Foster pour les Reins sont à présent connues de tout le monde parce qu'elles guérissent réellement et parce que cela a été certifié par des milliers de témoignages tous aussi authentiques les uns que les autres comme le prouve encore l'attestation ci-dessous. Si vous ressentez quelques-uns des symptômes dont il est fait mention plus bas, il y a de grandes chances que les Pilules Foster pour les Reins fassent pour vous ce qu'elles ont fait pour d'autres. Pourquoi ne pas vous renseigner et en essayer une boîte. M. A. Cassagneau, 20, rue Barri-Courtaud, à Montauban, nous dit : « Je fis un effort brusque il y a quelques mois et ressentis aussitôt de vives douleurs au niveau des reins. Depuis ce temps j'ai toujours souffert et à plusieurs reprises j'eus des crises très pénibles, des douleurs dans le dos et dans l'épaule droite et je n'osais plus me remuer dans la crainte d'avoir mes souffrances. Même la nuit je ne reposais pas, en me levant j'avais des vertiges, des étourdissements et je n'avais plus ni force ni courage pour me mettre au travail.

Dès que j'eus essayé les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliax, à Cahors, il me semblait que mes reins se dégageaient en même temps que les forces semblaient me revenir. Environ trois semaines après j'étais à peu près débarrassé de ces grandes douleurs de reins et maintenant j'ai retrouvé un bien-être qui m'était inconnu depuis longtemps. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules

tions retentissent : « Vive Maujan, vive la République. »

Mais le train de Paris est prêt à partir. M. le Ministre prend congé de ses hôtes auxquels il serre chaleureusement la main et monte dans le train qui s'ébranle au milieu des vivats de la foule amassée sur les quais.

En ville la fête continue par un bal très animé sur les allées Fénelon. Mais à minuit, les lumières s'éteignent, l'orchestre se tait et chacun fatigué regagne son logis pour goûter un repos bien mérité, car le lendemain il faut reprendre la tâche quotidienne, mais chacun charmé, enthousiasmé de ces 4 jours de belles réjouissances, dont les organisateurs peuvent être fiers et heureux.

Tout a été parfait et certes, c'est de tout cœur que nous adressons à la commission, à tous ceux qui se sont occupés de l'organisation des fêtes nos plus vives et sincères félicitations. La tâche est rude, mais le succès n'en est-il pas agréable et n'est-ce pas un encouragement pour l'avenir ?

LOUIS BONNET.

Liste des récompenses

Palmas académiques

Sont nommés officiers d'académie :

MM.

Pezet, professeur d'agricult. à Figeac. Vic, maire à Souceyjac. Campagne, vétérinaire à Figeac. Couzy, agent-voyer à St Gély. Laparra, maire de Cardailiac. Lescaze, commis des ponts et chaussées à Cahors.

Berty, commissaire de police à Cahors.

Mérite agricole

Sont nommés

Officier du Mérite agricole :

MM.

Delport, propriétaire à Cahors, Chevaliers :
Vignals, propriétaire à Figeac. Treille, propriétaire à Payrignac. Lacan, propriétaire à Ceint-d'Eau. Tulet, propriétaire à Cahors. Delbreil, vétérinaire à Sauzet. Bru, agriculteur à Marcihac. Métaillé, adjoint au maire de Gourdon. Brel, cultivateur à Réveillon. Bouloumié, propriétaire à Parnac.

Concours des primes d'honneur, des prix culturels et de spécialités du Lot.

COMPOSITION DES JURYS

PREMIÈRE DIVISION

Prime d'honneur et prix culturels
Commission chargée de décerner la prime d'honneur, les prix culturels, d'irrigations et de spécialités.

Tallavignes, insp. de l'Agr., président.
D'Annac, président de la Société d'Agriculture de l'Aveyron.

D'Arny, vice-prés. de la Soc. d'Agr. de l'Aude, à Fleury-d'Aude.
Vidal-Gallan Eugène, prés. du Comice agricole de la Haute-Loire, au Puy.

Rosignol, lauréat de la prime d'honneur du Tarn, à Alby.
Roos, directeur de la Station oenologique de Montpellier.

Rabaté, prof. départ. d'Agr. à Agen.
Buche, prof. départ. d'Agr. au Puy.

DEUXIÈME DIVISION

Jury départemental

Chargé de décerner les primes d'honneur de la petite culture, de l'horticulture, de l'arboriculture, ainsi que les prix aux journaliers ruraux et serviteurs à gages.

Première Sous-Commission : Petite Culture
Mago, propriétaire à Latronquière. Andral, propriétaire à Meyronne. Boyer, cons. gén., prop. à Bretenoux.

Deuxième Sous-Commission : Horticulture
Viviers Jacques, prop. à Cabessut-Cahors. Girma Julien, secr. de la Soc. d'A. du Lot. Dalet Jean, propriétaire au Montat.

Troisième Sous-Commission : Arboriculture
Oulii, propriétaire à Brengues. Combes, prop. à Vire (Puy-l'Évêque). Solacroup, prop. à Anglars-Nozac.

PRIX CULTURAUX

PREMIÈRE CATÉGORIE

Propriétaires exploitant leurs domaines directement ou par régisseurs et maîtres-valets (domaines au-dessus de 30 hectares).

Un Objet d'Art de 500 francs et une somme de 2.000 francs
M. Delbreil (Jean-Baptiste), à Caix, commune de Luzech.

DEUXIÈME CATÉGORIE

Fermiers à prix d'argent ou à redevances fixes en nature, remplaçant le prix de ferme, cultivateurs, propriétaires, tenant à ferme une partie de leurs terres en culture, métayers isolés se présentant avec l'assentiment de leurs propriétaires.

seul métayer exploitant avec un seul métayer (domaine au-dessus de 30 hectares).
Prix non décerné.

TROISIÈME CATÉGORIE

Propriétaires ou fermiers exploitant plusieurs domaines par métayers, l'ensemble des domaines dépassant 30 hectares.

Un Objet d'Art de 500 fr. au propriétaire ou fermier, et une somme de 2.000 fr. à répartir entre les métayers qui, en outre, recevront chacun une médaille d'argent grand module.

Vic Maurice-Constant, au Theil, commune de Salviac.

QUATRIÈME CATÉGORIE

Métayers isolés se présentant avec l'assentiment de leurs propriétaires, propriétaires ou fermiers exploitant avec un ou plusieurs métayers, petits cultivateurs-proprietaires ou fermiers (domaines au-dessus de 10 hectares et n'excédant pas 30 hectares).

Un Objet d'Art de 500 francs et une somme de 1.000 francs

Calmettes Charles, à Gramat.

PRIME D'HONNEUR

Consistant en un Objet d'Art de la valeur de 3.500 francs, destiné à celui des lauréats des prix culturels qui aura présenté le domaine ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.
Delbreil Jean-Baptiste, à Caix, commune de Luzech.

PRIX DE SPÉCIALITÉ

1^{re} Médailles d'or grand module

Devès Martin-Armand, à St-Médard, canton de Cahors, médaille remplacée par un objet d'art.
Pons Emile-Louis, à Laborie, commune de Labastide-Murat, médaille remplacée par un objet d'art.

Hug Antoine, à Assier canton de Livernon.
Malgouyart Firmin-Donadiou, canton de Gourdon.

2^e Médailles d'or petit module

Bouysson René, à Cahors.
Delbreil Charles, à Sauzet, canton de Luzech.
Durou Louis, à Gaudou, commune de Vire, canton de Puy-l'Évêque.

Genries Germain, à Espalieu, commune de Calviac, canton de Latronquière.
Henras Germain, propriétaire à Raux, commune de Labastide, canton de Cahors.
Tournié Jean-Thimothée, au Périé commune de Gramat.

3^e Médailles d'argent grand module

Albet François, dit Urbain, à Charroux, commune de Belaye, canton de Luzech.
Barruel Paul, à la Croix Blanche, commune de St-Projet, canton de Gourdon.
Billières Jules, à la Reule, commune de Cazals.

Hérel Jean, à Larameres, commune de Loubressac, canton de St-Céré.
Laforgue Jacques, à Bio, canton de St-Céré.
Laporte Prosper, à Caillac, canton de Luzech.

Pechmalbec Pierre-Sylvain, à Sonac, canton de Livernon.
Sirieux Louis, à Lagrèze, commune de Mayrinhac-Lentour.

4^e Médailles d'argent petit module

Bley Anselme, à Lasbouygues, commune de Bagat, canton de Montcuq.
Cazaly Paul, au Montat, canton de Cahors.
Fontanille René, à St-Projet, canton de Gourdon.

Fourès Eugène, à Laloge, commune de Concois, canton de Limogne.
Montbru Jules, à Fontanes, canton de Lalbenque.
Ségérie Pierre, à Canet, commune de Souceyjac, canton de Latronquière.

5^e Médailles de bronze

Asfaux Jean Baptiste, à Fages, commune de Comiac, canton de Bretenoux.
Brel Elie, à Réveillon, commune d'Alvignac, canton de Gramat.
Dilhac Jean Baptiste, à Lacaze, commune de Calviac.

Fournet Jean, dit Flavien, à Sarrazac, canton de Martel.
Garguet Dominique, à Lasplaces, commune de Gorses, canton de Latronquière.
Lafeuille Emile, à Envergne, commune de Marinhac-Lentour, canton de Saint-Céré.

Mayonauve Pierre, à Saint-Paul, commune de Prudhomat, canton de Bretenoux.
Mercadier Henri, au Bousquet, commune de Saint-Laurent, canton de Montcuq.
Poujols Jean Antoine, à Roquefau-Bas, canton de Castelnaud.

Rajade Jean, à Ussel, canton de Saint-Germain.
Claret Jean, à Donnès, commune de Concorès, canton de Saint-Germain, médaille de bronze et une somme de 100 fr.
Lasfarguette Antoine-Hilaire, à Bondherbus, commune de Crégols, canton de Saint-Géry, médaille de bronze et 100 fr.
Lava André, à Gorses, commune de Latronquière. — Rappel de prix d'irrigation. (Médaille de bronze commémorative).

RÉCOMPENSES AUX AGENTS

DES EXPLOITATIONS PRIMÉES

Agents de l'exploitation de M. Delbreil Jean-Baptiste, à Caix, commune de Luzech, lauréat de la prime d'honneur.
Siffay Henri, contre-maire, médaille d'argent et 150 francs.
Mme Cary Emilie, épouse Siffay, chargée des travaux de la basse-cour, médaille d'argent et 50 francs.

Lacan Théophile, bouvier, médaille d'argent et 100 francs.
Lacan Gabriel, charretier, médaille de bronze et 75 francs.
Combailbert Edouard, domestique médaille de bronze et 75 francs.
Pancou Théophile, vigneron, médaille de bronze et 50 francs.

Agents de M. Vic, Maurice-Constant, propriétaire au Theil, commune de Calviac, lauréat du prix culturel de la 3^e catégorie.
Freyne Baptiste, métayer du domaine de Castagné, commune de Theil, 1.000 francs.
Perthus Antoine, métayer du domaine du Theil, commune de Calviac, 1.000 fr.

Agents de M. Freyne Baptiste, métayer du domaine de Castagné
Mme Toulet Marie, bergère, 30 francs.
Biaud Alfred, domestique, 30 francs.
Mme Bennet Eugénie, 50 francs.
Agents de M. Perthus Antoine, métayer du domaine du Theil
Toulet Baptiste, 130 francs.
Mme Mespoulhé Marie, 60 francs.

Agents de M. Calmette Charles, vétérinaire à Gramat, lauréat du prix culturel de la 4^e catégorie.
Gisbert Auguste, maître valet, 45 ans, médaille d'argent et 70 francs.
Fabre Camille, jardinier, 27 ans, médaille d'argent et 50 francs.
Mme Gisbert Marie, servante, 40 ans, médaille de bronze et 30 francs.
Gisbert Gabriel, palefrenier, 16 ans, médaille de bronze et 25 francs.
Genat Bazile, domestique, 33 ans, médaille de bronze et 25 francs.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS

DES LAURÉATS DES PRIX DE SPÉCIALITÉS

Labro Pierre, régisseur de M. Devès, médaille d'argent grand module et 100 fr.
Pilgourès Clément, agent de M. Devès, médaille d'argent et 50 francs.
Labrunie Jean, vigneron de M. Devès, médaille d'argent et 50 francs.
Baldy Louis, vigneron de M. Devès, médaille de bronze et 25 francs.
Raynal Pierre, bouvier chez M. Devès, médaille de bronze et 25 francs.
Carbone Antoine, maître valet chez M. Hug, médaille d'argent et 50 francs.
Cassagne Denis, bouvier chez M. Hug, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Malgouyart Ernestine, collaboratrice et femme de M. Malgouyart, médaille d'argent grand module et 100 fr.
Malgouyart Jean, élève de M. Mal-

gouyart, collaborateur, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Malgouyart Marie, femme du précédent, médaille de bronze et 25 francs.

Tardieu Paul, domestique de M. Malgouyart, médaille de bronze et 25 francs.
Cazard Henri, chef de culture de M. Pons, médaille d'argent et 100 francs.
Delpont Joseph, berger chez M. Pons, médaille de bronze et 25 francs.

Bonnet Frédéric, bouvier chez M. Pons, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Geriès, collaboratrice de son mari, médaille de bronze et 30 francs.
Mme Brel Louise, collaboratrice de son mari, métayer de M. Henras, médaille d'argent et 50 francs.

Mme Brel Irma, fille de la précédente, bergère, médaille de bronze et 25 francs.
Pesse Bernard, bouvier de M. Brel, médaille de bronze et 25 francs.
Tournié Joachim, collaborateur de son père, médaille d'argent et 50 francs.

Tournié Henri, collaborateur de son père, médaille d'argent et 50 francs.
Lagrange Jean, bouvier de M. Tournié, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Albet, collaboratrice de son mari, médaille de bronze et 25 francs.

Albet Edouard, collaborateur de son père, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Barruel, collaboratrice de son mari, médaille de bronze et 40 francs.
Roque Paul, domestique de M. Barruel, médaille de bronze et 30 francs.

Hérel Elie, collaborateur de son frère, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Laporte, collaboratrice de son mari, médaille de bronze et 25 francs.
Laporte Daniel, collaborateur de son père, médaille de bronze et 25 francs.

Pechmalbec Casimir, chef de culture de son frère, médaille d'argent et 50 francs.
Pignatol Louis, berger de M. Pechmalbec, médaille de bronze et 25 francs.
Sirieux François, collaborateur de son frère, médaille de bronze et 25 francs.

Sirieux Barthélemy, collaborateur de son frère, médaille de bronze et 25 francs.
Mme Fourès, collaboratrice de son mari, médaille de bronze et 25 francs.
Fourès Henri, collaborateur de son père, médaille de bronze et 25 francs.

Poujols Joseph, collaborateur de son père, médaille de bronze et 25 francs.
Lherm Auguste, agent de M. Ségérie, médaille de bronze et 25 francs.
Pignatol Michel, collaborateur de M. Lasfarguette, médaille de bronze et 50 francs.

Lasfarguette Edouard, collaborateur de son père, médaille de bronze et 25 francs.
Laforgue Casimir, collaborateur de M. Laforgue, médaille d'argent et 50 fr.

M. Laforgue Marie, collaboratrice de M. Laforgue, médaille de bronze et 25 fr.
M. Laforgue Julia, collaboratrice de M. Laforgue, médaille de bronze et 25 fr.
Durou Edouard, collaborateur de M. Durou, médaille d'argent et 50 francs.

Durou Ernest, collaborateur de M. Durou, médaille de bronze et 25 francs.
Pnechavy, collaborateur de M. Dilhac, médaille de bronze et 25 francs.
Marty Antoine, collaborateur de M. Billières, Jules, médaille d'argent et 50 fr.

Monbru Eugène, collaborateur de M. Monbru, médaille de bronze et 25 fr.

PETITE CULTURE

PRIME D'HONNEUR

Un objet d'art, d'une valeur de 300 fr. et une somme d'argent de 50 francs
Bergougnoux, à Aulouire.

Médailles de bronze nominatives
Rigal, à Espère et 300 francs.
Cavalié, à Caix et 280 francs.
Bieux, à Sarrazac et 260 francs.
Biard, à Sarrazac et 250 francs.
Brunet J., à Caillac et 230 francs.

Paganet, à St-Cernin et 90 francs.
Auzié, à Rouffilhac et 85 francs.
Gauzens, à Viazac et 80 francs.
Mercedié, à St-Laurent et 75 francs.
Richard, à Padirac et 70 francs.
Lespinasse à Salles-Rouffilhac et 60 fr.

Ayrol, à Bagat et 60 francs.
Malbec, à Soullauget et 60 francs.
Ville, à Toirac et 50 francs.

HORTICULTURE

PRIME D'HONNEUR

Un objet d'art d'une valeur de 300 francs et une somme de 400 francs
Iches Charles, propriétaire à Cahors.

Médailles de bronze nominatives
Pouzergues père et fils, propriétaires à Cahors et 350 francs.
Ilbert Jules, propriétaire à Cahors et 300 francs.
Clary, propriétaire à Cahors et 200 fr.
Fonservines, propriétaire à Figeac et 150 francs.

Larroque Paulin, propriétaire à Cahors et 100 francs.
Calvet, propriétaire à Cabessut-Cahors et 75 francs.

Spécialités

Theil Jules, propriétaire à Calviac, médaille de bronze et 250 francs.

ARBORICULTURE

PRIME D'HONNEUR

Un objet d'art de 300 francs et une somme de 50 francs
Pouzergues, pépiniériste à Cahors.

Médailles de bronze
Bessières, pépiniériste à Souillac et 300 fr.
Fardieu, pépiniériste à Cahors et 210 fr.
Delfour, pépiniériste à Cahors et 125 fr.
Vayssières, pépiniériste à Cahors et 100 fr.
Ferré, pépiniériste à Cahors et 85 francs.
Tarlet, pépiniériste à Figeac et 80 francs.
Fournet, pépiniériste à Sarrazac et 50 fr.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS A GAGES
Médaille d'or
Marty Antoine, à Cazals et 100 francs.

Médailles d'argent grand module
Cipières François, à Capdenac et 90 fr.
Sabatié Alexis, à Belaye et 80 francs.

Médailles d'argent petit module
Célaré Baptiste, à Camy-Vairaire et 80 fr.
Cayrel Clément, à Figeac et 80 francs.
Floirac, à Miers et 80 francs.
M. et Mme Pégouré, à St-Médard et 80 francs.

M. et Mme Terrou, à St-Cirgues et 80 fr.
M. et Mme Ressaiguier, à St-Denis-Catus et 75 francs.

Médailles de bronze
Mme Iherbet Jeanne, à Carennac et 75 fr.
Mme Scyssel Jeanne, à St-Martin-le-Redon et 75 francs.

Mme Alanlou J., à Vaillac et 75 francs.
Pugnet Guillaume, à St-Projet et 75 fr.
Delcamp Louis, à Cazals et 70 francs.
Marty Louis, à Grèzes (Livernon) et 70 fr.
Mme Deviers Marie, à St-Céré et 70 fr.
Mme Dubernard Marie, à Crayssac et 70 francs.

Mme Clère Antoine, à Labastide-Marnhac et 60 francs.
Vallette Jean, à Balayer et 60 francs.
Rouquié Jean-Baptiste, à St-Chelset et 60 fr.
Crabot Antoine, à Béguos (Cahors) et 60 fr.
Hugon Pierre, à St-Martin-le-Redon et 60 francs.

Mme Salavert Céleste, à Souceyjac et 60 francs.
Lacombe Eugène, à Fayolles et 50 francs

Peytet Jean, à St-Denis-Catus et 50 fr.
Chaudru Jacques, à Figeac et 50 francs.
Peyrichou Jean-Pierre, à Fontanes Lunegarde et 50 francs.

Berthès Baptiste, à Bach et 50 francs.
Rulhes Pierre, à Bach et 50 francs.

Primes sans médaille
Ségala, à St-Denis-Catus, 50 francs.
Ayroles Hercule, à Trieu-Aynac, 50 fr.
Labrunie Jean, à St-Médard-Catus, 40 fr.
Mme Labro Marie, à St-Médard-Catus, 40 francs.

Sudre Louis, à Lissac, 40 francs.
Vidaillac François, à Espère, 40 francs.
Bru Philippe, à Cahors, 40 francs.
Pendaries Daniel, à Cahors, 30 francs.
Combet Louis, à Larroque-des-Arcs, 30 fr.

Vayssie Jean, à Parnac, 30 francs.
Baldy Louis, à St-Médard-Catus, 25 fr.
Couzy Antoine, à Grèzes (Camboulli), 25 francs.

Mme Vayssière Françoise, à Anglars-Juillac, 25 francs.
Terson Denis, à St-Michel-Loubéjou, 25 francs.

RÉCOMPENSES AUX JOURNALIERS RURAUX
Médaille d'or
Andrieu Victor, à Cahors et 100 francs.

Médailles d'argent grand module
Cassan Jean-Pierre, à Cahors et 90 fr.
Deilhès Guillaume, à Cahors et 80 fr.

Médailles d'argent
Agard Pierre, à Espère, 75 francs.
Mégès François, à Cahors et 70 francs.

Médailles de bronze
Bonnet Louis, à Cahors et 60 francs.
Conquet Pierre, à Cahors et 50 francs.

Association viticole
Lundi dernier a eu lieu dans une des salles de la Mairie, la réunion de l'Association des Viticulteurs du Lot en formation sous la présidence de M. Delbreil.

Le président a donné des renseignements sur toutes les démarches faites en vue du maintien des communes viticoles de notre département, dans la zone bordelaise.

Une discussion à laquelle de nombreux membres ont pris part a permis de montrer le but poursuivi par les fondateurs de l'Association Viticole.

Les statuts ont été approuvés.
Le temps ayant manqué pour la nomination du Bureau définitif, tous les adhérents sont convoqués pour une nouvelle réunion qui aura lieu le samedi 5 juin à deux heures du soir, dans une des salles de la Mairie.

Commission de surveillance
M. Treilhès (Claude-Louis-Elisabeth) commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Cahors (réseau d'Orléans), a été admis à la retraite à dater du 1^{er} août 1909.

Commission Départementale
Séance du 31 Mai 1909
M. Vachal, secrétaire général assiste à la séance.

Sont présents : MM. Relhié, président, Longueuch, Couderc, Fontanilles, Malvy, Peyrichou, Loubet, secrétaire.

Anglars-Nozac. — Construction d'un lavoir, 100 fr., accordés, sous réserve que la commune fera face au supplément de la dépense.

Pern. — Réparation à l'école de garçons, 80 fr., accordés.
Commune de Gourdon. — Avant-projet de construction du chemin ordinaire n° 5. Ajournement pour complément d'étude.

Commune d'Espédaillac. — Avant-projet de construction du chemin ordinaire n° 1, approuvé.
Séance du 2 juin 1909

M. Vachal, secrétaire Général assiste à la séance.

Sont présents : MM. Relhié, président, Longueuch, Couderc, Fontanilles, Malvy, Peyrichou, Loubet, secrétaire.

Jury criminel. — Composition de la liste pour 1910, approuvé.

Ecole Normale d'Instituteurs. — Emprunt de 226.141 fr., le taux de l'intérêt qui était de 4 fr. 1 0/0 est réduit à 3 fr. 95 0/0. Approuvé.

Assistance obligatoire. — Demande de secours départemental. Demande de Landiech, Marie, aveugle pensionnaire de l'Hospice des Quinze-Vingts. Rejet. Le domicile de secours étant Duravel.

Demande de Capval Joachim de Viazac qui demande à être hospitalisé. Accordée.

Foires et marchés. — Examen et décision à prendre au sujet des demandes de création et de changement.

Avis favorable est donné.
Prochaine séance le Vendredi 30 juillet à 2 heures.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 2 Juin, 1 h. 16 s.

L'enquête sur la Marine
Le parquet maritime réuni ce matin a entendu M. Thomson et le général Gassot sur l'affaire Dupont.

Il entendra dans l'après-midi d'autres dépositions.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 3 Juin 1 h. s.

La mission marocaine
M. Pichon a offert un déjeuner à la mission marocaine : les ministres des finances, de la marine, de la guerre, MM. Deschanel et Regnault assistaient au dîner.

A Bucharest
A la sortie du théâtre de Bucharest, un avocat a tué à coups de revolver un officier.

AGENCE FOURNIER
L'action tonique et dépurative que les Pilules Suisses exercent sur le sang constitue le meilleur remède contre l'acémie 1 fr. 50 la boîte (Glaesel, ph^{ca}, 28, r. Grammont, Paris).

Bibliographie
LE BON JOURNAL
Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 30 Mai 1909.

Claude Lemaître : Cadet Qui-Oni. — Jean Rolland : La Revenante. — Otto Sverdrup : Quatre années dans les glaces du Pôle. — Constant Amro : Le sort de Loulette. — Variétés : Notes d'élegance, le Théâtre, les Livres, les Sciences, les Sports, Notes d'hygiène, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1879, du 26 mai 1909.

Les « pousse-pousse » de l'Afrique Australe, par V. Forbin. — L'unification des unités lumineuses, par P. Janet. — Un précurseur en aviation : Léonard de Vinci, par L. de Launay. — Les nuages, par J. Loisel. — Le kotatier, par G. Loucheux.

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE